



Alliance
Coopérative
Internationale

Assemblée des membres: Documentation officielle de l'assemblée

10 octobre 2016
Québec, Canada



Les membres de l'Alliance votent lors de l'assemblée générale de 2015 à Antalya, en Turquie.

Sommaire

Élément	Page
Ordre du jour	1
Informations générales	2
Documents de référence	2
Informations relatives aux votes	2
Procurations	3
Liste des votes	3
Désignation du Bureau	12
Compte rendu de la réunion de l'Assemblée générale à Antalya, en Turquie, le 13 novembre 2015	12
Présentation des candidats au poste de Président	25
Élections des organisations sectorielles	27
Comptes audités de 2015	28
Décharge du Conseil	65

Ordre du jour

Heure	Point à l'ordre du jour	Présentateur
15 h 00	Ouverture et désignation du Bureau	Monique Leroux, Présidente
	Mot de bienvenue de la Présidente	Monique Leroux, Présidente
	Adoption de l'ordre du jour	Monique Leroux, Présidente
	Approbation du compte rendu 2015	Monique Leroux, Présidente
	Élection des membres du Conseil	Anders Lago, comité des élections
	Ratification des élections des organisations sectorielles	Monique Leroux, Présidente
	Approbation des comptes 2015	Kathy Bardswick, Présidente, comité audit et risque
	Décharge du Conseil	Monique Leroux, Présidente
	Rapport du Directeur général	Charles Gould, Directeur général
	Invitation à l'Assemblée générale de 2017 en Malaisie	Représentant d'ANGKASA
16 h 00	Résultat des élections	Monique Leroux, Présidente
	Fin	Monique Leroux, Présidente

Informations générales

L'Assemblée des membres (Assemblée générale) aura lieu au Centre des congrès de Québec, situé au 1 000, boul. René-Lévesque à Québec, au Canada (<http://convention.qc.ca/en/attending-event/getting-here>). Lorsque vous arriverez au centre de conférences, la salle de réunion sera indiquée sur les panneaux d'affichage numériques sur place.

Cette réunion aura lieu en conjonction avec le 3^{ème} Sommet international des coopératives. Il n'est pas nécessaire de vous inscrire pour participer au Sommet afin d'assister à l'Assemblée des membres, bien que l'enregistrement et la participation au Sommet soient encouragés. Pour plus d'informations sur les hôtels, les visas et le transport, et pour vous inscrire au Sommet, consultez <http://www.intlsummit.coop/>.

Cette réunion a pour but principal d'accepter l'audit et d'entreprendre toute autre action nécessaire. La majorité des décisions sera réservée pour les Assemblées générales biennales qui se tiendront en parallèle de notre Conférence mondiale, dont la prochaine édition aura lieu du 14 au 17 novembre 2017, à Kuala Lumpur, en Malaisie. Consultez www.malaysia2017.coop pour plus d'informations.

Des services d'interprétariat instantané entre l'anglais, le français et l'espagnol seront assurés pendant l'Assemblée des membres. Les interprètes de délégation pour les autres langues devront s'enregistrer avec leur délégation.

Documents de référence

Les publications suivantes contiennent des informations en lien avec l'Assemblée des membres 2016.

- Articles et statuts de l'Alliance : <http://ica.coop/en/basics/alliance-rules-and-laws>
- Rapport annuel 2015 : <http://ica.coop/en/annual-report>
- Procédures électorales : <http://ica.coop/sites/default/files/attachments/StandingOrdersElections2014FR.pdf>

Veuillez noter que l'Alliance ne distribuera pas de copies de la documentation, y compris du présent document. Veuillez les apporter avec vous à Québec.

Informations relatives aux votes

Les délégués sont priés de s'enregistrer avec l'Alliance afin de récupérer leur badge et leurs documents de vote. Un formulaire de vote a été personnalisé pour chaque organisation membre. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez Gretchen Hacquard à hacquard@ica.coop. Veuillez nous informer le plus tôt possible si vous serez présent(e), afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires.

La table où collecter les votes sera ouverte le lundi 10 entre 14 h 00 et 15 h 00, juste à l'extérieur de la salle de réunion.

Au moment de récupérer les documents de vote, le délégué désigné sera prié de :

- Montrer une pièce d'identité officielle, de préférence son passeport.

- Vérifier que le nombre de votes et documents de vote qui lui ont été donnés soit correct. Une fois que le délégué désigné a signé son nom et a quitté la cabine où sont distribués les documents de vote, plus aucun changement n'est possible.
- Signer pour les documents de vote.

La salle de réunion prévoira une attribution des sièges aux votants et à leurs interprètes. Toutes les autres personnes qui souhaitent observer les débats de l'Assemblée doivent s'asseoir derrière cette zone désignée, dans la zone circonscrite.

Pour ce qui est des votes par bulletin, les représentants seront priés de déposer leur bulletin de vote dans les urnes situées devant le podium dans la salle de réunion. Les motions et résolutions seront approuvées en levant les cartes de vote.

Le Règlement sera entièrement respecté. Il n'y aura pas de bulletins de vote électroniques, aucun vote par correspondance ni de comptage électronique des voix lors de cette réunion.

Procurations

Si votre organisation n'est pas présente à l'Assemblée des membres, vous pouvez indiquer vos votes devant être exprimés par une autre personne participant à la réunion en remplissant la rubrique A du formulaire de vote. Un formulaire de procuration n'est pas nécessaire pour donner vos voix à une personne participante en provenance de votre pays. Vous pouvez simplement désigner cette personne comme votre représentant(e) sur votre formulaire de désignation des électeurs.

Toutefois, si vous souhaitez donner vos votes à une personne provenant d'un autre pays membre, ou au détenteur désigné officiel de la procuration, un formulaire de procuration est nécessaire. Le formulaire de procuration se trouve à la dernière page (rubrique B) du formulaire de vote. Le formulaire contient des instructions détaillées sur la façon de l'utiliser.

L'Alliance vous recommande d'indiquer vos votes à Mme Kathy Bardswick, Présidente du Comité audit et contrôle du Conseil mondial, qui votera officiellement et conformément à vos instructions. Si vous ne souhaitez pas indiquer vos votes à Mme Bardswick, vous pouvez les désigner à un autre membre de votre choix.

Afin de désigner un mandataire, votre organisation doit envoyer le formulaire de désignation de mandataire à l'Alliance avant le 5 octobre 2016. Les formulaires reçus après cette date ne seront pas pris en compte.

Liste relative aux votes et à l'admissibilité des membres

Le tableau ci-dessous indique le nombre de votes calculés que chaque membre recevra au cours de l'Assemblée des membres, sous réserve de leur admissibilité à voter.

Pays	Organisation	Votes
AFRIQUE		
BOTSWANA	Botswana Co-operative Association (BOCA)	3
CONGO, République démocratique du	Fédération des sociétés coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI)	2

Pays	Organisation	Votes
CÔTE D'IVOIRE	Cooperative d'épargne et de Credit de Nyawera (COOPEC NYAWERA)	2
ÉTHIOPIE	Awach Savings and Credit Cooperative (ASCCo)	1
GUINÉE	Fédération des Coopératives d'Approvisionnement et d'Alimentation Générale (FECAAG)	1
KENYA	CIC GROUP	6
	Co-operative Bank of Kenya Ltd (CBK)	8
	Co-operative University College of Kenya (CCK)	0
	Eastern Africa Farmers Federation (EAFF)	0
	Kenya Union Of Savings & Credit Co-operatives Ltd. (KUSCCO)	9
	National Co-operative Housing Union Ltd. (NACHU)	2
LESOTHO	Co-operative Lesotho (COPLES)	3
ÎLE MAURICE	The Mauritius Co-operative Union Ltd. (MCUL)	4
MOZAMBIQUE	Associação Moçambicana para Promoção do Cooperativismo Moderno (AMPCM)	0
NAMIBIE	Namibia Co-operatives Advisory Board (NCAB)	0
NIGER	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger (FCMN-Niya)	2
NIGÉRIA	Co-operative Federation Of Nigeria (CFN)	10
	Federal Department of Co-operatives, Federal Ministry of Agriculture & Rural Development (FDC)	0
	Nigerian National Petroleum Corporation Cooperative Multipurpose Society LTD (NNPC-CMS Lagos)	2
	Odu'a Cooperative Alliance (OCA)	2
RWANDA	National Confederation Of Cooperatives Of Rwanda (NCCR)	7
	UNILAK -University of Lay Adventists of Kigali	0
AFRIQUE DU SUD	South African National Apex Co-op (SANACO)	3
TANZANIE	Moshi Co-operative University (MoCU)	0
	Tanzania Federation of Co-operatives Ltd. (TFC)	6
OUGANDA	Uganda Co-operative Alliance Ltd. (UCA)	2
ZAMBIE	Zambia Co-operative Federation Ltd. (ZCF)	5
ZIMBABWE	Zimbabwe National Association Of Housing Co-operatives (ZINAHCO)	2
AMÉRIQUES		
ARGENTINE	Agricultores Federados Argentinos Sociedad Cooperativa Limitada (AFA S.C.L.)	1
	Banco Credicoop Cooperativo Ltd. (BCCL)	3
	Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR)	3
	Confederación Nacional de Cooperativas de Trabajo (CNCT)	1
	Cooperativa de Provisión y Comercialización de Servicios Comunitarios de Radiodifusión COLSECOR Limitada (COLSECOR)	1
	Federación Argentina de Cooperativas de Consumo (FACC)	3
	Federación Argentina de Cooperativas de Electricidad y otros Servicios Públicos (FACE)	0
	Instituto Movilizador De Fondos Cooperativos, Cooperativa Ltda. (IMFC)	1
	La Segunda Cooperativa Limitada Seguros Generales	5

Pays	Organisation	Votes
	Sancor Cooperativa de Seguros Ltda	7
BOLIVIE	Cooperativa Boliviana de Cemento, Industrias y Servicios - COBOCE LTDA	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito San Martin de Porres Ltda. (COSMart)	3
	Cooperativa de Telecomunicaciones Santa Cruz (COTAS Ltda.)	4
	Cooperativa Rural De Electrificación R.L. (CRE R.L.)	4
BRÉSIL	Central De Cooperativas E Empreendimentos Solidários Do Brasil (UNISOL Brasil)	1
	Central Nacional das Cooperativas Odontológicas (Uniodonto do Brasil)	1
	Central Nacional Unimed - Cooperativa Central (CNU)	1
	Cooperativa De Crédito De Livre Admissao De Associados Pioneira Da Serra Gaucha - Sicredi Pioneira Rs	0
	Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB)	10
	Unimed Do Brasil, Confederação Nacional Das Cooperativas Médicas (UNIMED)	2
	Unimed Seguros Saúde S.A.	10
CANADA	Co-operatives and Mutuals Canada / Coopératives et mutuelles Canada (CMC)	11
CHILI	COOPEUCH Ltda. Cooperativa de Ahorro y Crédito	4
COLOMBIE	Asociación Colombiana de Cooperativas (ASCOOP)	5
	Banco Cooperativo Coopcentral	6
	Caja Cooperativa CREDICOOP (CREDICOOP)	1
	Casa Nacional del Profesor (CANAPRO)	1
	Confederación de Cooperativas de Colombia (CONFECOOP)	7
	Cooperativa del Magisterio (CODEMA)	1
	Cooperativa Médica Del Valle Y De Profesionales De Colombia (COOMEVA)	2
	La Equidad Seguros	1
	Progressa Entidad Cooperativa de Ahorro y Crédito	1
	Serviactiva Cooperativa de Trabajo Asociado (COOPERATIVA SERVIACTIVA)	0
	Universidad Cooperativa de Colombia (UCC)	0
	COSTA RICA	Banco Popular y de Desarrollo Comunal (BPDC)
Centro de Estudios y Capacitación Cooperativa R.L. (CENECOOP)		4
Consejo Nacional de Cooperativas (CONACOOOP)		5
Cooperativa de Ahorro y Crédito Ande N° 1 R.L. (Coope Ande N°1 R.L.)		2
Instituto Nacional de Fomento Cooperativo (INFOCOOP)		0
Sociedad de Seguros de Vida del Magisterio Nacional (SSVMN)		3
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Cooperativa de Servicios Múltiples de Profesionales de Enfermería Inc. (COOPROENF)	2
	Cooperativa Nacional de Servicios Múltiples de Los Maestros Inc. (COOPNAMA)	4
	Fundacion Dominicana para el Desarrollo Social y Cooperativo (FUNDESCOOP)	0
	Instituto de Desarrollo y Crédito Cooperativo (IDECOOP)	0
ÉQUATEUR	Cooperativa de Ahorro y Crédito Policía Nacional (CPN)	3
	Red de Integración Ecuatoriana de Cooperativas de Ahorro y Crédito (ICORED)	8
SALVADOR	Federación de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito de El Salvador de R.L. (FEDECACES)	4

Pays	Organisation	Votes
GUATEMALA	Confederación Guatemalteca de Federaciones Cooperativas, Responsabilidad Limitada (CONFECOOP)	6
HAÏTI	Union Cooperative de Credit Agricole et Rural d'Haiti (UNICAGRIH)	1
HONDURAS	Cooperativa de Ahorro y Crédito 'Sagrada Familia' Ltda.	4
	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito de Honduras, Ltda. (FACACH)	5
JAMAÏQUE	National Union of Co-operative Societies Ltd. (NUCS)	0
	TIP Friendly Society	2
MEXIQUE (Rép. du)	Caja Morelia Valladolid, S.C. de A.P. de R.L. de C.V.	4
	Caja Popular Mexicana SC de AP de RL de CV (CPM)	7
	Confederación Nacional Cooperativa de Actividades Diversas de la República Mexicana (CNC) S.C. de R.L.	3
	Federación de Cajas Populares ALIANZA SC de RL de CV	4
	FENORESTE S.C.L. de C.V.	0
PANAMA	Cooperativa de Servicios Múltiples Profesionales, R.L.	2
	Instituto Panameño Autónomo Cooperativo (IPACOOOP)	0
PARAGUAY	Confederación Paraguaya De Cooperativas - CONPACOOOP Ltda.	5
	Cooperativa Multiactiva Fernando de la Mora Ltda. (COOFEDELMO LTDA.)	2
	Cooperativa Universitaria Ltda.	3
	Federación de Cooperativas del Paraguay (FECOPAR LTDA.)	4
	Panal Compañía de Seguros Generales S.A. - Propiedad Cooperativa	7
PÉROU	Cooperativa de Ahorro y Crédito (Crl. Francisco Bolognesi Ltda.) (C.A.C. FB)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Trabajadores de Empresas de Luz y Fuerza Eléctrica y Afines (CREDICOOP Luz y Fuerza Ltda.)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito La Rehabilitadora Ltda. N° 24 (La Rehabilitadora)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Santa María Magdalena, Ltda. (CACSM)	3
	Cooperativa de Servicios Especiales Educoop (C.S.E. EDUCOOOP)	2
	Cooperativa de Servicios Múltiples del Centro Ltda. (CENTROCOOP)	2
	Cooperativo de Ahorro y Crédito Abaco (Cooperativa Abaco)	2
PORTO RICO	Banco Cooperativo de Puerto Rico (Bancoop)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito "Dr. Manuel Zeno Gandía"	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Arecibo (COOPACA)	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Vega Alta (VEGACOOOP)	2
	Cooperativa de Seguros de Vida de Puerto Rico (COSVI)	4
	Cooperativa de Seguros Múltiples de Puerto Rico	4
	Liga de Cooperativas de Puerto Rico (LIGACOOOP)	2
ÉTATS-UNIS	CHS Inc.	3
	Credit Union National Association, Inc. (CUNA)	3
	National Co+op Grocers (NCG)	3
	National Cooperative Bank (NCB)	1
	National Cooperative Business Association CLUSA International (NCBA CLUSA)	12
	National Rural Electric Co-operative Association (NRECA)	3

Pays	Organisation	Votes
	National Society Of Accountants For Co-operatives (NSAC)	0
	Nationwide Mutual Insurance Company	0
URUGUAY	Cámara Uruguaya de Cooperativas de Ahorro y Crédito and Capitalización (CUCACC)	0
	Confederación Uruguaya de Entidades Cooperativas (CUDECOOP)	5
	Cooperativa Policial de Ahorro y Crédito (COPAC)	2
	Cooperativas Nacionales Financieras Aliadas en Red (CONFIAR)	3
	Federación Unificadora de Cooperativas de Vivienda por Ayuda Mutua (FUCVAM)	2
	Instituto Nacional del Cooperativismo (INACOOP)	0
ASIE-PACIFIQUE		
AUSTRALIE	Business Council of Co-operatives and Mutuals (BCCM)	0
	Capricorn Society Ltd.	2
	Co-operative Bulk Handling Limited (CBH Group)	2
BANGLADESH	Bangladesh Samabaya Bank Limited (BSBL)	2
	National Co-operative Union of Bangladesh (Bangladesh Jatiya Samabaya Union-BJSU)	12
BHOUTAN	Department of Agricultural Marketing and Cooperatives (DAMC)	0
CHINE (R.P. de)	All China Federation of Handicraft & Industrial Co-operatives (ACFHIC)	5
	All China Federation of Supply and Marketing Co-operatives (ACFSMC)	12
	Coop Global Sourcing Limited (CGS)	0
	International Committee for the Promotion of Chinese Industrial Co-operatives (ICCIC)	0
INDIE	Buldana Urban Co-operative Credit Society Ltd. (BUCCS)	1
	Co-operative House Building & Finance Corporation Ltd.	1
	Indian Farm Forestry Development Co-operative Ltd. (IFFDC)	1
	Indian Farmers Fertiliser Co-operative Ltd. (IFFCO)	12
	Krishak Bharati Co-operative Ltd. (KRIBHCO)	1
	National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (NAFED)	1
	National Co-operative Agriculture & Rural Development Banks' Federation Ltd. (NCARDBF)	1
	National Co-operative Consumers Federation Ltd. (NCCF)	1
	National Co-operative Development Corporation (NCDC)	0
	National Co-operative Union of India (NCUI)	3
	National Federation of Farmers Procurement, Processing & Retailing Cooperatives of India Ltd. (NACOF)	1
	National Federation of Fishers Cooperatives Ltd. (FISHCOPFED)	1
	National Federation of State Co-operative Banks Ltd. (NAFSCOB)	1
INDONÉSIE	Indonesian Co-operative Council (DEKOPIN)	12
IRAN	Central Organization for Rural Co-operatives of Iran (CORC)	0
	Central Union of Iran Animal Farmers (CUIAF)	3
	Central Union of Rural & Agricultural Co-operatives of Iran (CURACI)	7

Pays	Organisation	Votes
	Iran Chamber of Co-operatives (ICC)	11
	Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)	1
	Pishgaman Cooperative Union (PCU)	2
	Supervision and Coordination Central Union of Rural and Agricultural Co-operatives of Iran (SCURA)	1
	Tose'e Ta'avon Bank (T.T. Bank)	0
JAPON	Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-ZENCHU)	3
	IE-NO-HIKARI Association (Association for Education and Publications on Agricultural Co-operatives)	1
	Japan Co-operative Insurance Association Inc. (JCIA)	0
	Japan Workers' Co-operative Union (Jigyodan) (JWCU)	1
	Japanese Consumers' Co-operative Union (JCCU)	4
	Japanese Health and Welfare Co-operative Federation (HeW CO-OP Japan)	1
	National Association of Labour Banks (NALB)	1
	National Federation of Agricultural Co-operative Associations (ZEN-NOH)	3
	National Federation of Fisheries Co-operative Associations (JF ZENGYOREN)	1
	National Federation of Forest Owners' Co-operative Associations (ZENMORI-REN)	1
	National Federation of University Co-operative Associations (NFUCA)	1
	National Federation Of Workers & Consumers Insurance Co-operatives (ZENROSAI)	1
	National Mutual Insurance Federation of Agricultural Co-operatives (ZENKYOREN)	3
The Japan Agricultural News (NIHON-NOGYO-SHIMBUN)	1	
KAZAKHSTAN (Rép. du)	The Norinchukin Bank	3
CORÉE (Rép. de)	Union of Consumer Cooperation of the Republic of Kazakhstan	2
	Dure Consumer's Cooperative Union (DCCU)	0
	iCOOP KOREA	1
	Korea Federation of Worker Cooperatives (KFWC)	1
	Korea University Cooperative Federation (KUCF)	0
	Korean Federation of Community Credit Cooperatives (KFCC)	6
	Korean National Federation of Fisheries Co-operatives (NFFC)	1
	National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	10
National Credit Union Federation of Korea (NACUFOK)	5	
KOWEÏT	National Forestry Co-operatives Federation (NFCF)	1
MALAYSIE	Union of Consumer Co-operative Societies State of Kuwait (KUCCS)	4
	Co-operative College of Malaysia (CCM)	0
	Malaysian National Cooperative Movement (ANGKASA)	10
MALDIVES	National Land Finance Co-operative Society Ltd. (NLFCS)	3
MONGOLIE	Maldives Fishermen's Association (MFA)	0
	Mongolian Co-operative Alliance (MNCA)	2

Pays	Organisation	Votes
MYANMAR	National Association of Mongolian Agricultural Co-operatives (NAMAC)	4
NÉPAL	Central Co-operative Society Ltd. (CCS)	6
	National Co-operative Bank Ltd. (NCBL)	2
	National Co-operative Development Board (NCDB)	0
	National Co-operative Federation of Nepal (NCF)	9
	Nepal Agricultural Co-operative Central Federation Limited (NACCFL)	4
NOUVELLE-ZÉLANDE	Cooperative Business New Zealand	4
PAKISTAN	Karachi Co-operative Housing Societies Union Ltd. (KCHSU)	5
PALESTINE	Economic and Social Development Center of Palestine (ESDC)	0
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Office of Co-operative Societies of Papua New Guinea (OCS PNG)	0
PHILIPPINES	Co-operative Union of the Philippines Inc. (CUP)	9
	Federation of Peoples' Sustainable Development Cooperative (FPSDC)	2
	National Confederation Of Co-operatives (NATCCO)	4
	Philippine Co-operative Center (PCC)	8
	Victo National Co-operative Federation And Development Center (VICTO National)	2
ARABIE SAOUDITE	Cooperative Societies Council (CSC)	0
SINGAPOUR	Singapore National Co-operative Federation Ltd. (SNCF)	6
SRI LANKA	Kotikawatta Thrift and Credit Co-operative Society Ltd. (KTCCS)	2
	National Co-operative Council of Sri Lanka (NCCSL)	9
	National Fisheries Federation (NFF)	0
	National Institute Of Co-operative Development (NICD)	0
	SANASA Federation Ltd in Sri Lanka	5
	Sri Lanka Consumer Co-operative Societies Federation Ltd. (Coopfed)	9
THAÏLANDE	The Co-operative League of Thailand (CLT)	11
TIMOR ORIENTAL	Con-Federation (CNCTL)	2
VANUATU	Office of the Registrar of Cooperatives and Business Development Services (ORCBDS)	0
VIÊTNAM	Vietnam Co-operative Alliance (VCA)	10
	Vietnam National Industrial, Handicraft and Commercial Coop-Enterprises Association (VICCA)	3
EUROPE		
ARMÉNIE	"Farm Credit Armenia" Universal Credit Organization Commercial Cooperative (FCA UCO CC)	1
AUTRICHE	Oesterreichischer Verband Gemeinnütziger Bauvereinigungen - Revisionsverband (GBV)	4
BIÉLORUSSIE (Rép. de)	Belarussian Republican Union of Consumer Societies (BELKOOPSOYUZ)	6
BELGIQUE	Febecoop	2

Pays	Organisation	Votes
BULGARIE	Central Co-operative Union (CCU)	4
	Central Cooperative Bank Plc (CCB)	2
	National Union of Workers Producers Co-operatives of Bulgaria (NUWPCB)	3
CROATIE	Croatian Centre for Cooperative Entrepreneurship (CCCE)	0
CHYPRE	Co-operative Central Bank Ltd. (CCB)	5
	Cyprus Turkish Co-operative Central Bank Ltd. (KoopBank)	4
	Pancyprian Co-operative Confederation Ltd.	1
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Co-operative Association of the Czech Republic (CACR)	5
DANEMARK	Kooperationen	2
FINLANDE	Pellervo, Confederation Of Finnish Co-operatives	8
	SOK Corporation	8
FRANCE	Confédération Générale Des Scop (CGSCOP)	1
	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	3
	Coop De France	1
	Coop FR	4
	Crédit Coopératif	1
	Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC)	1
GÉORGIE	Agricultural and Industrial Co-operative Society of Georgia (Union of Co-operatives - IBERIA)	2
ALLEMAGNE	Dgrv - Deutscher Genossenschafts- Und Raiffeisenverband E. V.	5
	Gdw Bundesverband Deutscher Wohnungs- Und Immobilienunternehmen E.v.	8
	Zentralverband deutscher Konsumgenossenschaften e.V. (ZdK)	0
	AFEOSZ / COOP SZOVETSEG	2
HONGRIE	National Federation of Agricultural Co-operators and Producers (MOSZ)	2
	Co-operative Housing Ireland	1
IRLANDE	Coop Israel	2
ISRAËL	The Kibbutz Movement	4
	Associazione Generale Cooperative Italiane (A.G.C.I. Nazionale)	4
ITALIE	Confederazione Cooperative Italiane (CONFCOOPERATIVE)	9
	European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (EURICSE)	0
	Lega Nazionale Delle Cooperative E Mutue (LEGACOOOP)	10
	Lithuanian Union of Co-operative Societies (LITCOOPUNION)	2
LITUANIE	Koperattivi Malta	2
MALTE	Central Union of Consumer Co-operatives of the Republic of Moldova (MOLDSCOOP)	4
MOLDAVIE (Rép. de)	Oikocredit - Ecumenical Development Co-operative Society U.A.	3
PAYS-BAS	Coop Norge SA	6
NORVÈGE	Federation of Norwegian Agricultural Co-operatives (Norsk Landbrukssamvirke)	2
	The Co-operative Housing Federation of Norway (NBBL)	5
	Auditing Union of Housing Co-operatives	4

Pays	Organisation	Votes
POLOGNE	National Association Of Co-operative Saving And Credit Unions (NACSCU)	6
	National Auditing Union of Workers' Co-operatives (NAUWC)	2
	National Co-operative Council - NCC	10
	National Supervision Union Of Spolem Consumer Co-operatives	3
	Confecoop - Confederação Cooperativa Portuguesa, CCRL	5
PORTUGAL	Confederação Nacional De Cooperativas Agrícolas E Do Crédito Agrícola De Portugal, Ccrl (CONFAGRI)	5
	Cooperativa António Sérgio para a Economia Social - Cooperativa de Interesse Público de Responsabilidade Limitada (CASES)	1
	National Union of Consumer Co-operatives (CENTROCOOP)	3
ROUMANIE	National Union of Handicraft and Production Co-operatives of Romania (UCECOM)	2
	Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation	9
RUSSIE	Moscow Regional Union of Consumer Societies	2
	Co-operative Union of the Slovak Republic	4
SLOVAQUIE	Confederació de Cooperatives de Catalunya (CoopCat)	4
ESPAGNE	Confederación Empresarial Española de la Economía Social (CEPES)	3
	Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA)	3
	Fundación Espriu	4
	KONFEKOOOP - Confederación de Cooperativas de Euskadi	2
	Coompanion - Kooperativ Utveckling Sverige	0
SUÈDE	Hsb Riksförbund (Swedish National Tenant-owner Cooperative Housing Association)	5
	Kooperativa Förbundet (KF) (the Swedish Co-operative Union)	9
	Riksbyggen (co-operative Housing Union)	4
SUISSE	Allgemeine Baugenossenschaft Zürich (ABZ)	2
TURQUIE	Central Union Of The Agricultural Credit Cooperatives Of Turkey (ACC)	4
	National Co-operative Union Of Turkey (NCUT)	4
	The Central Union of Turkish Forestry Co-operatives (ORKOOP)	4
	The Union of Sugar Beet Growers Cooperatives	4
	Turkish Co-operative Association	1
UKRAINE	Central Union of Consumer Societies of Ukraine (UKOOSPILKA)	4
ROYAUME-UNI	Co-operatives UK	10
	The Midcounties Co-operative Limited	5
	Women in Informal Employment Globalizing and Organizing (WIEGO)	0
SUPRANATIONAL		
AMÉRIQUES	Caribbean Confederation of Credit Unions (CCCU)	0
	Confederación Latinoamericana de Cooperativas de Ahorro y Crédito (COLAC)	1
ASIE-PACIFIQUE	Association of Asian Confederations of Credit Unions (ACCU)	1
EUROPE	European Association Of Co-operative Banks (EACB)	1
INTERNATIONAL	World Council of Credit Unions (WOCCU)	2

Désignation du Bureau



DÉCISION	
COMPOSITION DU BUREAU	
PRÉSIDENTE	Monique Leroux
SECRÉTAIRE	Antonina Guarrella
ASSESEUR	
ASSESEUR	

Selon les statuts de l'Alliance, Règlement des procédures de l'Assemblée générale, Article 29, paragraphe 4 :

Le président nomme un secrétaire, qui n'est pas nécessairement un membre. L'Assemblée générale nomme deux assesseurs. Le Président, ou son remplaçant, le secrétaire et les assesseurs constituent ensemble le bureau. Si le nombre de membres présents est limité, la composition d'un bureau n'est pas nécessaire.

Compte rendu de l'Assemblée générale à Antalya, en Turquie, le 13 novembre 2015

Les membres qui souhaitent apporter des modifications au compte rendu doivent envoyer leurs modifications proposées par écrit au Directeur général de l'Alliance, M. Charles Gould, avant le 30 septembre 2016 par e-mail à gould@ica.coop.



MOTION	
APPROBATION DU COMPTE RENDU	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	
MODIFICATIONS PROPOSÉES	

Projet de compte rendu

Ouverture de la séance

L'Assemblée générale s'ouvre à 9 h 15. Elle est présidée par Pauline GREEN, Présidente de l'Alliance coopérative internationale. Avant de passer aux points à l'ordre du jour, cette dernière salue l'Union coopérative nationale de Turquie (NCUT) pour son aide et sa contribution au succès de nos événements à Antalya.

Vérification du quorum

D'après la feuille d'émargement des organisations présentes ou représentées, la composition de la réunion est adéquate pour délibérer des éléments à l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

Pauline GREEN demande l'approbation de l'ordre du jour tel qu'il a été distribué. Cependant, elle insiste sur le fait que, puisque de nombreux représentants des membres devront partir plus tôt en raison des mesures de sécurité renforcées du G20, l'Assemblée générale devra arriver à la fin de l'ordre du jour avant 15 h.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Composition du Bureau

La Présidente déclare qu'elle a nommé Antonina GUARRELLA Secrétaire de la réunion. Elle propose de nommer Eugenia PEREZ ZEA et Asada KATSUMI assesseurs du vote, ce que les membres approuvent à main levée. La Présidente, la Secrétaire et les assesseurs constituent ensemble le bureau de l'Assemblée générale.

Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du 6 octobre 2014 – Québec, Canada

La Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée générale le compte rendu provisoire de la réunion du 6 octobre 2014.

Le compte rendu de l'Assemblée générale du 6 octobre 2014 à Québec (Canada) est approuvé à l'unanimité.

Rapport de la Présidente

Étant donné qu'il s'agit de son dernier jour et de sa dernière réunion au sein de l'Alliance coopérative internationale, cette Assemblée générale est un moment très spécial et très émouvant pour Pauline GREEN.

Au cours des six années de son mandat (2009-2015), la priorité de l'Alliance a été de faire connaître le mouvement coopératif et de le rendre visible, tandis que la mise en œuvre d'actions et d'activités à l'échelle mondiale a contribué à la reconnaissance du mouvement coopératif aux niveaux national, régional et mondial. Elle a également fait de nombreuses propositions qui ont eu des conséquences significatives sur la façon dont l'Alliance travaille et met ses mandats en œuvre. Il est difficile de résumer six années d'activité intense en quelques mots. Les résultats ont été visibles au niveau du nombre de membres, qui a connu une croissance de 25 %, alors que l'objectif stratégique était de 20 %. L'Alliance compte actuellement 287 membres dans 94 pays du monde entier. De même, les finances de l'Alliance sont en amélioration depuis 2009. Cependant, bien que la position financière de l'Alliance soit restée relativement stable ces six dernières années, nous devons encore renforcer la structure budgétaire et nous assurer que les mesures de consolidation financière continuent d'être axées sur l'ajustement des déséquilibres existants pour les secteurs et les régions. Le budget alloué par entité est de 10 % pour les secteurs, 45 % pour les régions et 45 % pour le bureau mondial.

Pauline GREEN propose d'axer son rapport sur l'Année internationale des coopératives (AIC), qui a soutenu et complété les actions de l'Alliance. L'AIC a été un élément essentiel du développement de notre plan d'action pour une décennie des coopératives.

Année internationale des coopératives 2012

2012 a été une année historique et décisive pour le mouvement coopératif mondial. L'Assemblée générale des Nations unies a proclamé 2012 comme étant l'Année internationale des coopératives (AIC), par le biais d'une résolution passée à l'unanimité en 2009. Sous le thème « Les coopératives construisent un monde meilleur », cette Année avait pour but d'encourager la croissance et la création des coopératives dans le monde entier. Elle a également encouragé les personnes, les communautés et les gouvernements à reconnaître la contribution des coopératives pour la réalisation d'objectifs de développement reconnus à l'échelle internationale, comme les Objectifs du Millénaire pour le développement. La Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies a encouragé tous les États membres, les Nations unies et toutes les parties prenantes concernées à tirer parti de l'AIC pour promouvoir les coopératives, sensibiliser à leur contribution au développement social et économique et encourager la création et la croissance des coopératives. Cette année a été célébrée dans le monde entier. Elle a été particulièrement significative et importante grâce aux activités sur le terrain.

Pauline GREEN a effectué 35 visites dans le monde pour voir le travail extraordinaire des coopérateurs qui collaborent pour créer un monde meilleur. L'Année internationale des coopératives a marqué le début de la sensibilisation aux coopératives et de leur développement pour les années à venir.

Co-operatives United World Festival et ICA EXPO à Manchester (du 29 octobre au 2 novembre 2012)

Cet événement a été le grand moment de l'Année internationale des coopératives des Nations unies. 12.605 coopérateurs venus de 88 pays se sont réunis à Manchester pour célébrer l'Année internationale et poser les bases d'une décennie des coopératives.

Le plan d'action pour une décennie des coopératives

Pour faire en sorte que le potentiel que les Nations unies avaient apporté aux coopératives ne soit pas perdu à la fin de l'année 2012, et pour continuer de renforcer l'intérêt envers les coopératives, l'Alliance a lancé fin 2011 un processus de planification pour une stratégie après 2012. Ce processus, qui a été formé par les contributions et les commentaires des membres de l'Alliance du monde entier, a donné naissance à un « Plan d'action pour une décennie des coopératives ». Pour concrétiser cette vision, la stratégie du Plan d'action se concentre sur cinq thèmes essentiels qui sont liés les uns aux autres, et établit une stratégie individuelle pour chacun d'entre eux : contribution, durabilité, identité, cadre juridique et capital. Le Plan d'action pour une décennie des coopératives constitue un programme ambitieux et difficile pour 2020. Il a été adopté à la fin de l'Année internationale des coopératives, à Manchester.

Le Cap, novembre 2013

Le rassemblement des coopérateurs au Cap a été un événement historique. C'était la première fois que nous nous retrouvions en Afrique en 118 ans d'histoire, et l'occasion de souligner l'importance de notre engagement à soutenir la croissance d'une économie coopérative en Afrique. La nouvelle marque coopérative a été lancée au Cap.

Marque coopérative

À ce jour, la Marque coopérative a reçu 1.456 candidatures en provenance de 103 pays.

Autres communications et réussites

Pauline GREEN mentionne d'autres communications et réussites :

- Les négociations du Rio Plus 20, conçues pour développer un plan international pour faire avancer la durabilité, l'éradication de la faim, la protection de l'environnement, l'égalité des sexes, l'emploi, etc., se sont conclues par des négociations souvent animées à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 2012.

- La FAO (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) a réaffirmé son engagement à consolider les partenariats avec les organisations de coopératives et de producteurs agricoles, et a attiré l'attention du monde entier en faisant de la phrase « Les coopératives agricoles nourrissent le monde » le thème de la Journée mondiale de l'alimentation 2012, qui s'est tenue dans plus de 150 pays. Dans le contexte de l'Année internationale des coopératives 2012 (AIC), la FAO a collaboré avec d'autres agences basées à Rome (le Programme alimentaire mondial [WFP] et le Fonds international de développement agricole [IFAD]), le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives [COPAC] et d'autres entités des Nations unies (ONU) pour promouvoir, sensibiliser et éduquer sur le rôle des coopératives agricoles et alimentaires dans la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire.
- Le Sommet international des coopératives est l'événement le plus important au monde pour le développement des affaires dans le milieu des coopératives et des mutuelles. Il s'agit d'une initiative de l'Alliance coopérative internationale et du groupe Desjardins. La première édition s'est tenue en 2012, et la deuxième en 2014. La troisième édition est prévue pour octobre 2016.
- B20 : les coopératives ont une voix parmi les leaders de l'économie mondiale. C'est un élément essentiel de notre travail de sensibilisation, défini dans le Plan d'action pour une décennie des coopératives, qui détermine la stratégie du mouvement jusqu'à la fin de cette décennie et au-delà. Le G20 est de plus en plus déterminant dans l'orientation future de l'économie mondiale. Le prochain G20 aura lieu les 15 et 16 novembre 2015, après notre Assemblée Générale à Antalya. Dans la foulée de la grande avancée du mouvement coopératif lancée l'an dernier en Australie (par la nomination d'un coopérateur au sein du B20), l'Alliance a contribué à réserver des places pour une douzaine d'autres codirigeants dans les principaux groupes de travail (ou de projets) du B20 autour du G20 de cette année.
- En octobre 2012, à Tokyo, la Présidente de l'Alliance a discuté avec le FMI et la Banque mondiale de la manière dont les coopératives peuvent aider à lutter contre le manque de nourriture et contribuer à la sécurité alimentaire.
- En juin 2015, l'Alliance a participé à la 104^e Séance de la Conférence internationale du travail. Les coopératives ont été citées dans les rapports des Comités sur les « Petites et moyennes entreprises » et sur la « Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ».

Pauline GREEN profite de cette occasion pour rendre hommage à Charles GOULD en saluant le travail impressionnant qu'il a accompli au niveau financier. C'est une réussite majeure, compte tenu de la complexité de notre organisation.

Pour conclure son discours, Dame Pauline GREEN indique qu'elle a eu le privilège d'avoir pu rencontrer des personnalités telles que Nelson Mandela et le Pape François, qui ont consacré leur vie aux autres. Elle a choisi de travailler dans le mouvement coopératif, dont les fondateurs avaient pour ambition première de créer un monde meilleur.

Rapport du Directeur général

Charles GOULD renvoie au Rapport d'activité 2014, qui a été présenté au format d'une affiche et distribué lors de la réunion.

Le Directeur général commente un diagramme illustrant les solides résultats de croissance de l'adhésion à l'Alliance au cours des six dernières années.

Il évoque ensuite la présentation de l'équipe du Bureau mondial, des directeurs régionaux et de l'équipe DotCoop. Charles GOULD souligne la nécessité d'utiliser la marque coopérative et le domaine .coop afin de sensibiliser sur le modèle coopératif.

Il poursuit en expliquant qu'une campagne marketing de grande envergure fera la promotion du modèle coopératif à travers une vidéo. Cette vidéo, réalisée par Howard Brodsky, membre de la Table ronde des coopératives, décrit la « manière coopérative » d'entreprendre, de faire les choses. L'idée est d'adapter cette vidéo en fonction des réalités des secteurs et pays et de la traduire dans les langues nationales. Cela devrait se faire en deux étapes : une campagne interne (auprès du personnel et des membres) puis une campagne publique, sur Internet et/ou les réseaux sociaux. Un montage des différentes adaptations de la vidéo « Et si » (en provenance des États-Unis, du Japon, d'Argentine et d'Inde) est projeté à l'Assemblée générale.

Ensuite, le Directeur général fait une courte présentation du projet « Heritage » (patrimoine) qui consiste à numériser les documents essentiels des archives de l'Alliance et de les rendre disponibles en ligne. 400 documents ont été numérisés au cours de l'étape pilote. Pour compléter cette initiative prometteuse, l'Alliance est à la recherche de dix organisations partenaires qui donneront 10.000 EUR chacune. Jusqu'ici, nous avons recruté deux partenaires : All China Federation of Supply and Marketing Cooperatives (fédération chinoise des coopératives d'approvisionnement et de commercialisation) et l'Organisation des coopératives brésiliennes. Il souligne qu'il est essentiel de préserver le travail important que nous faisons, y compris celui que nous faisons aujourd'hui, qui figurera un jour dans nos archives. À cet égard, il mentionne le fait que l'Alliance a commencé à récolter les documents des mouvements nationaux de l'AIC, et encourage les membres à répondre aux demandes de copies de documents, photos et vidéos.

Charles GOULD évalue les progrès accomplis dans le cadre du Plan d'action pour une décennie des coopératives. Ces activités ont été lancées avec le soutien de différents sièges régionaux, organisations sectorielles, groupes thématiques et groupes consultatifs depuis fin 2012 :

- Document de gouvernance
- Phase I – Coopératives : Autonomisation des femmes et égalité des sexes
- Durabilité : tour d'horizon
- Le développement du mouvement coopératif au 21e siècle : leadership éclairé
- Groupe consultatif sur la durabilité
- Marque coopérative mondiale
- Notes d'orientation sur les principes coopératifs
- Rapport « Doing Co-operative Business » (Faire du commerce coopératif)
- Enquête sur le capital coopératif
- Le capital : leadership éclairé
- Fonds Global Co-operative Impact (GCI)
- Leadership Circle
- Co-operative Roundtable
- Étude de faisabilité de l'initiative Dalberg pour des échanges entre consommateurs

Charles GOULD explique que l'ambition de la seconde phase du Plan d'action pour une décennie des coopératives est un saut qualitatif dans le soutien à la mise en œuvre de la stratégie du développement coopératif au niveau mondial. Les prochaines initiatives se concentreront davantage sur les défis clés qui touchent les coopératives dans toutes les régions et secteurs. Elles cibleront également les défis mondiaux auxquels les coopératives apportent des réponses éthiques, durables et viables. Charles GOULD commente chacun des cinq piliers du Plan d'action à la lumière du nouveau contexte, façonnés par l'évolution des tendances, et considérés de l'intérieur et de l'extérieur.

CONTRIBUTION	
ASSEOIR LE MODELE COOPERATIF COMME INCONTOURNABLE DANS UNE ECONOMIE COLLABORATIVE	
DU POINT DE VUE EXTERNE	DU POINT DE VUE DU MOUVEMENT
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Positionner les coopératives comme un moyen 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Innover dans la manière dont les

démocratique de tirer profit de la voix commune des personnes.	coopérateurs participent à la vie de leurs coopératives
--	---

DURABILITE

ACCENTUER LES REUSSITES COOPERATIVES DANS LE DOMAINE DE LA DURABILITE

DU POINT DE VUE EXTERNE	DU POINT DE VUE DU MOUVEMENT
<ul style="list-style-type: none"> Exploiter l'attention géopolitique portée aux objectifs de développement durable de l'ONU et au financement durable pour le bénéfice des coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> Placer la durabilité au cœur du marketing/branding coopératif et des stratégies opérationnelles.

IDENTITE

POSITIONNER LE MODELE COOPERATIF COMME LE MODELE D'ENTREPRISE BASE SUR DES VALEURS DE REFERENCE

DU POINT DE VUE EXTERNE	DU POINT DE VUE DU MOUVEMENT
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le modèle coopératif dans l'éducation et les médias 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en avant notre identité coopérative dans les communications, le marketing et le branding

CADRE JURIDIQUE

DEFENDRE LE MODELE COOPERATIF

DU POINT DE VUE EXTERNE	DU POINT DE VUE DU MOUVEMENT
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les cadres juridiques du point de vue de la coopérative. 	<ul style="list-style-type: none"> Réagir de concert aux changements législatifs et réglementaires et aux tentatives de démutualisation.

CAPITAL

DEVELOPPER UNE PROPOSITION CLAIRE POUR L'INVESTISSEMENT DANS L'ECONOMIE COOPERATIVE ET SON FINANCEMENT

DU POINT DE VUE EXTERNE	DU POINT DE VUE DU MOUVEMENT
<ul style="list-style-type: none"> Développer la coopérative comme une classe d'actifs pour l'impact investing et les investissements de capitaux patients. 	<ul style="list-style-type: none"> Maximiser le financement des coopératives par les coopératives

En conclusion de son rapport, le Directeur général insiste sur la valeur et l'importance du « Presidential Legacy Fund » (Fonds héritage présidentiel) pour contribuer aux activités de sensibilisation et atteindre les objectifs de développement des coopératives.

La Présidente soumet le rapport 2014 du Directeur général à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le rapport 2014 du Directeur général est approuvé à l'unanimité.

Ratification des actions des organisations régionales et sectorielles

La Présidente invite l'Assemblée générale à ratifier les élections des organisations régionales et sectorielles ainsi que les amendements aux articles régionaux.

Première ratification : Réélection de M. Ramón IMPERIAL au poste de Président des Coopératives des Amériques lors de l'Assemblée régionale à Carthagène, en Colombie, le 6 novembre 2014.

Cette ratification est soumise au vote.

La réélection de M. Ramón IMPERIAL au poste de Président des Coopératives des Amériques lors de l'Assemblée régionale 2014 est ratifiée à l'unanimité par l'Assemblée

générale.

Deuxième ratification : Modifications aux statuts de Cooperatives Europe, approuvées par l'Assemblée régionale qui s'est tenue les 3 et 4 avril 2014. Les principales modifications sont :

- Un seul Président remplacerait deux Co-présidents
- L'élection de quatre Vice-présidents au maximum parmi les membres du Conseil
- Abandon du Comité exécutif
- Clarification de la relation entre le CCUE et le Conseil

Cette ratification est soumise au vote.

Les modifications aux statuts de Cooperatives Europe telles qu'approuvées par l'Assemblée régionale 2014 sont ratifiées à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Troisième ratification : Élection du Nouveau comité exécutif de l'ICFO à Antalya le 9 novembre 2015. Il est composé des trois membres suivants :

Vice-président, M. Ramazan OZKAYA (Union centrale des coopératives de pêche) ; Membre exécutif, M. Saroj KUMAR SHARMA (Nepal Central Fishery Co-operative Union Ltd) ; Auditeur, M. Wibisono WIYONO (Fédération nationale des sociétés coopératives de pêcheurs indonésiens).

Cette ratification est soumise au vote.

Le Comité exécutif nouvellement élu de ICFO est ratifié à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Quatrième ratification : Élection de M. Petar STEFANOV au poste de Président du CCWU, à Antalya le 11 novembre 2015.

Cette ratification est soumise au vote.

L'élection de M. Petar STEFANOV au poste de Président du CCW est ratifiée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Présentation des candidats au poste de Président

Dame Pauline GREEN informe l'Assemblée générale que le Président du Comité des élections (M. SEAH Kian Peng) a dû quitter Antalya plus tôt en raison d'engagements préalables importants. Il a demandé à Pauline GREEN de s'exprimer au nom du Comité des élections. Avant de laisser la parole aux candidats, elle tient à préciser que 744 votes au total ont été répartis sur un total de 180 organisations votantes dans 70 pays. Elle précise également que l'ordre chronologique des présentations des candidats a été déterminé par un tirage au sort effectué par le Président du Comité des élections en présence des membres du Conseil d'administration et des candidats. Sept minutes sont accordées à chacun des candidats.

Monique LEROUX commence, suivie par Jean-Louis BANCEL, puis par Ariel GUARCO et, enfin, par Eudes DE FREITAS AQUINO.

Après ces quatre présentations, le vote à bulletin secret a lieu.

L'Assemblée générale est suspendue pendant 30 minutes.

Comptes 2014 audités et décharge de l'auditeur

Kathy BARDSWICK présente les Comptes audités de 2014, le premier audit requis par le droit belge couvrant la période du 7 juin 2013 au 31 décembre 2014. Kathy BARDSWICK souligne le fait que la Région européenne n'est pas intégrée à cet audit, car elle est définie séparément par le droit belge.

Résultats

Les états financiers consolidés de 2014 doivent être lus et compris en conjonction avec les états financiers consolidés pour 2013. En effet, les recettes de 2013 étaient incluses dans l'audit de 2013, mais de nombreuses dépenses ont été enregistrées uniquement dans l'audit belge. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, l'audit suisse de 2013 a révélé un bénéfice de 294.576€, tandis que l'audit belge de 2014 a enregistré une perte de 322.968€. Il s'agit des chiffres avant l'inclusion d'un bénéfice net de DotCoop.

ENTITÉ	RECETTES/PERTE S NETTES 2013	RECETTES/PERTE S NETTES 2014	RECETTES/PERTE S NETTES 2013-2014
Alliance – Genève	294.516		
Alliance – Bruxelles		- 322.968	- 28.452
Cooperatives Europe	6.124	- 2.970	3.154
Alliance DotCoop	86.199	105.294	191.493
TOTAL	386.839	- 220.644	166.195

Kathy BARDSWICK explique que le bureau mondial, les régions pour les Amériques et l'Asie-Pacifique ainsi que DotCoop ont atteint le seuil de rentabilité tandis que l'Afrique et l'Europe ont respectivement connu des pertes de 145.843€ et 2.970€.

Kathy BARDSWICK commente ensuite le Bilan au 31 décembre 2014, en se concentrant davantage sur la répartition en pourcentage entre les éléments principaux du bilan.

Les éléments « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et « Débiteurs » représentaient respectivement 48 % et 45 % des actifs du bilan 2014. Les éléments « Comptes de régularisation » et « Fonds et réserve » représentaient respectivement 56 % et 20 % des passifs du bilan 2014.

La répartition des fonds et réserves de l'Alliance en 2014 est la suivante :

AFRIQUE	AMÉRIQUE	ASIE-PACIFIQUE	COOPERATIVES EUROPE	BUREAU MONDIAL
- 357.899	110.093	157.941	144.225	1.151.692

Kathy BARDSWICK conclut en indiquant que les résultats financiers pour 2014 sont en équilibre. Cependant, les finances du système financier de l'Alliance restent fragiles et nous devons trouver d'autres sources de financement.

Après cette présentation, la Présidente demande à l'Assemblée de voter l'approbation des comptes audités de 2014.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes audités de 2014.

La Présidente demande à l'Assemblée générale de voter la motion octroyant une décharge à l'Auditeur de l'Alliance pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice ayant pris fin

le 31 décembre 2014.

L'Assemblée générale octroie une décharge à l'Auditeur de l'Alliance pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2014.

Actions du Conseil

La Présidente demande à l'Assemblée générale de voter la motion octroyant une décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2014.

L'Assemblée générale octroie une décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2014.

Approbaton des amendements apportés à la formule de cotisation

En guise d'introduction, Kathy Bardswick explique que la révision de la formule de cotisation est passée par un processus interne rigoureux et long de 18 mois. Elle a fait l'objet d'une consultation des membres de l'Alliance.

Kathy BARDSWICK présente les grands principes de base de la nouvelle formule de cotisation :

- Prend effet le 1^{er} janvier 2017
- [Base] X [Facteur de représentation] X [Facteur économique]
- Facteur de représentation : [nombre de membres] / [nombre moyen de membres représentés] (facteur minimal : 0,25, facteur maximal : 20) (données 2015)
- Facteur économique [PIB du pays] / [PIB mondial moyen]
- Maximum par pays : 275.000 CHF, comme à l'heure actuelle
- Augmentations plafonnées à 10 % de plus que la cotisation 2016 (pour la période de quatre ans)
- Pas de diminution des cotisations
- Hausses discrétionnaires décidées par le Conseil pour prendre en compte l'inflation, comme à l'heure actuelle (y compris pour les cotisations ayant atteint le plafond de 10 % ou le maximum du pays)

De plus, Charles GOULD ajoute que des discussions avec l'ICMIF ont eu lieu au sujet d'une formule pour la cotisation à l'Alliance des membres de l'ICMIF qui ne sont pas à l'heure actuelle membres de l'Alliance, selon quatre échelons :

Pour les Membres qui sont membres à part entière de l'ICMIF (International Co-operative and Mutual Insurance Federation, Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance), les frais de cotisation sont les suivants :

WBCII Faible	1.200 CHF
WBCII Moyen inférieur	3.600 CHF
WBCII Moyen supérieur	7.200 CHF
WBCII Élevé	12.000 CHF

Il a été proposé de créer un barème forfaitaire pour les membres de l'ICMIF qui exercent principalement dans le secteur des assurances, sur la base de la Classification des pays par niveau de revenu de la Banque mondiale (WBCII). La cotisation forfaitaire sera appliquée uniquement aux organisations qui sont admissibles comme membres à part entière, exercent principalement dans le secteur des assurances et ne sont pas des organisations internationales ou supranationales. Tous les membres concernés par cet accord auraient droit à deux (2) voix.

Charles GOULD signale également la proposition d'une augmentation de la cotisation pour les membres associés (non gouvernementaux) qui prendrait effet le 1^{er} janvier 2017.

Frais de cotisation à l'ACI pour les Membres associés non gouvernementaux

WBCII Faible	500 CHF
WBCII Moyen inférieur, moyen supérieur, élevé	3.000 CHF

Débat

Jack WILKINSON (Coopératives et mutuelles du Canada) s'interroge sur la logique de l'utilisation du franc suisse.

Charles GOULD explique qu'il y a deux raisons à cela : la première est la volatilité de la valeur de l'euro, et la deuxième se trouve dans nos règlements internes (étant donné que le siège de l'Alliance se trouve en Suisse). De plus, à titre informatif, le Conseil d'administration de l'Alliance a décidé que les factures de l'ICA AP, de Cooperativas de las Américas et d'ICA Africa seront libellées en dollars américains tandis que celles de Cooperatives Europe seront libellées en euros. Cela a pour but d'atténuer partiellement la volatilité des taux de change.

Ed MAYO (Co-operatives UK) tient à remercier les membres du Conseil de l'Alliance pour leur travail rigoureux, clair et attentif. Cependant, il tient à souligner le fait que la nouvelle formule de cotisation aura un impact sur la relation entre l'implication financière et la répartition des droits de votes pour les coopératives secondaires. Il invite les membres du Conseil à réaliser une analyse de cette question.

Dame Pauline GREEN explique que les membres du Conseil d'administration ont décidé de se concentrer en premier lieu sur la volatilité financière. Cependant, les membres du Conseil d'administration ont reçu des opinions diverses au sujet des votes lors de l'examen de la nouvelle formule de cotisation. Cette question sera résolue ultérieurement, et prise en compte par la nouvelle présidente.

La Présidente demande à l'Assemblée générale de voter la motion d'approbation de la nouvelle formule de cotisation.

L'Assemblée générale approuve la nouvelle formule de cotisation aux deux tiers des voix.
--

Propositions d'amendements aux Articles et Statuts

L'établissement de l'Alliance en Belgique nécessite un ajustement des Statuts et du Règlement intérieur soit pour les rendre plus clairs, soit pour les mettre à jour en accord avec les pratiques actuelles de l'organisation. Ces modifications (ajouts, suppressions ou remplacements) concernent le pouvoir de révocation, les sièges vacants au Conseil, la cooptation des membres du Conseil, la ratification de la nomination du Directeur général par l'Assemblée générale, la catégorie des membres associés et les langues officielles.

Modifications aux articles

Catégorie de membre associé (Article 6, 2, 1) – Une organisation qui n'est pas prête à demander son adhésion peut se voir accorder le statut de membre associé pour une période d'un ou deux ans

Vacance au sein du Conseil (nouveau paragraphe dans l'Article 15) – En cas de vacance au sein du Conseil, le poste doit être pourvu via des élections directes qui doivent se tenir lors de l'Assemblée générale suivante

Autorité de révocation (Article 15, paragraphe 8) – Le Conseil peut révoquer un de ses membres ou davantage au cours de leur mandat, en cas d'action contraire aux intérêts de

l'Alliance, s'ils ne se conforment pas aux Règlements du Conseil de l'Alliance et au Code de gouvernance

Ratification de la nomination du Directeur général par l'Assemblée générale (Article 21, F) – Le Conseil est responsable de la nomination et de la révocation du Directeur général. L'Assemblée générale ne ratifierait plus la nomination et la révocation du Directeur général.

Modifications aux Statuts

Langues officielles (Article 3) – L'Alliance utilisera au moins trois langues de travail. Le Conseil déterminera quelles sont ces langues, et dans quelle mesure elles seront utilisées.

Amendements d'harmonisation avec les Articles

Disposition transitoire – Article 32 – À supprimer

Amendements d'harmonisation avec les Statuts

Règlements relatifs aux procédures de l'Assemblée générale – Article 29, paragraphe 8 – Les affaires de l'Assemblée générale sont conduites dans les langues officielles choisies par le Conseil d'administration.

Organisations sectorielles – Article 34, 6 – Changement de nom de Co-operative Housing International (CHI)

La Présidente invite l'Assemblée générale à voter ces modifications collectivement.

L'Assemblée générale approuve toutes les modifications des Articles et des Statuts à l'unanimité.

L'Assemblée générale est suspendue pendant 90 minutes pour le déjeuner.

Déclaration sur l'identité coopérative

En guise d'introduction, Jean-Louis BANCEL explique que l'objectif des notes d'orientation est de fournir des lignes directrices quant aux Principes coopératifs tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration sur l'identité coopérative et de définir le noyau irréductible de chaque Principe et, ainsi, de l'identité coopérative.

Toutes les coopératives du monde entier respectent les mêmes principes coopératifs, qui ont été définis dans Déclaration sur l'identité coopérative de l'Alliance coopérative internationale en 1995. Ces sept principes coopératifs sont les lignes directrices à travers lesquelles les coopératives mettent en pratique leurs valeurs.

Ce processus a été lancé lors de l'Assemblée générale de 2011 à Cancun, avec l'examen du Principe 7. L'Assemblée générale de 2012 à Manchester a convenu de la nécessité de développer des lignes directrices supplémentaires sur la manière dont les Principes coopératifs peuvent être mis en action. Ces lignes directrices peuvent aider à interpréter les Principes dans le contexte contemporain, car beaucoup de choses ont changé depuis leur inscription à la Déclaration en 1995. Le Comité des principes a été désigné responsable de cette tâche.

Le Comité des principes a fait appel aux services de David RODGERS, ancien directeur de ICA-Housing, en tant que Rédacteur en chef des Notes, afin de garantir la cohérence du langage et de la terminologie d'un chapitre à l'autre. Le Comité des principes a reconnu que notre mouvement utilise son propre jargon complexe. Il était par conséquent important de l'identifier et de le transcrire dans les différentes langues afin de transmettre notre message de façon exacte et claire.

David RODGERS indique que les lignes directrices sont des documents vivants qui reflètent le

consensus du mouvement coopératif quant aux sujets importants et aux questions qui surviennent. Par conséquent, elles constituent une référence pour toutes les coopératives, quels que soient leur secteur, leur taille, leur région ou leur type. Ces lignes directrices ont été développées par les membres coopérateurs, pour les membres coopérateurs, et plus spécialement par les membres coopérateurs actuels pour les futurs dirigeants des coopératives. Enfin, et c'est un point important, l'objectif de ces lignes directrices et de soutenir les principes coopératifs. Ensuite, David RODGERS cite les auteurs ayant contribué aux premières ébauches des sept principes :

- Principe 1 : Akira KURIMOTO (Japon)
- Principe 2 : Jean-François DRAPERI (France)
- Principe 3 : Jean-Louis BANCEL (France)
- Principe 4 : Sonja NOVKOVIC (Canada)
- Principe 5 : Linda SHAW et Mervyn WILSON (Royaume-Uni)
- Principe 6 : Emily LIPPOLD CHENEY, Matt DAVIS, Aaron RESER (États-Unis)
- Principe 7 : Dante CRACOGNA (Argentine)

Il précise également que les Notes d'orientation s'articulent autour des quatre chapitres suivants :

- Introduction
- Interprétation des mots et expressions
- Note d'orientation
- Questions à examiner ultérieurement

Ces Notes d'orientation sont disponibles en anglais, en français et en espagnol.

Elles sont dédiées à la mémoire de notre confrère Ian MACPHERSON, qui a apporté une contribution considérable à la réflexion sur les principes coopératifs, et dont le décès a provoqué une forte émotion.

Propositions pour la Journée internationale des coopératives 2016

Ed MAYO explique que la Journée internationale des coopératives (JIC) 2016 aura lieu lors de la première phase de mise en œuvre de l'agenda pour le développement de l'après 2015, qui sera composé de dix-sept objectifs de développement durable (ODD), et au cours de la deuxième phase du Plan d'action pour une décennie des coopératives. Le Plan d'action est une stratégie mondiale pour que le modèle économique de la coopérative soit reconnu à l'horizon 2020 comme la référence en matière de durabilité économique, sociale et environnementale, le modèle privilégié des populations et la forme d'entreprise qui connaît la croissance la plus rapide. L'Alliance a identifié la mise en œuvre des ODD de l'ONU comme étant la meilleure façon en 2016 de profiter de la JIC pour poursuivre son travail de sensibilisation, en unissant ses membres en tant que partenaires des institutions mondiales, nationales, régionales et locales, en vue de réaliser le développement durable tout en contribuant à l'atteinte des objectifs du Plan d'action.

Nos objectifs sont de :

- positionner les coopératives comme des partenaires clés pour réaliser l'agenda de développement de l'après-2015 ;
- unifier les coopératives dans une même campagne de sensibilisation et de communication ; et
- faire de la sensibilisation au sein des institutions intergouvernementales, régionales, nationales et locales au sujet de l'importance des coopératives dans la réalisation du développement durable.

L'idée est de montrer la volonté qu'ont les membres de l'Alliance de s'exprimer d'une même voix sur la question du développement durable.

Déclaration de l'Assemblée générale de l'Alliance coopérative internationale aux dirigeants mondiaux participant à la COP21 à Paris

La Présidente invite Jean-Louis BANCEL à présenter la déclaration du mouvement coopératif aux dirigeants mondiaux participant à la COP21 qui aura lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Jean-Louis BANCEL lit la déclaration suivante :

Nous, délégués de la 44e Assemblée générale de l'Alliance coopérative internationale, réunie à Antalya, en Turquie, le 13 novembre 2015, portons à l'attention des chefs d'états et de gouvernements qui se réuniront à Paris, en décembre 2015, pour la COP21, les faits suivants :

1. L'Alliance coopérative internationale fête cette année son 120e anniversaire. Elle représente un milliard de personnes, qui sont membres de plus de 2,5 millions d'entreprises coopératives dans le monde entier qui subviennent aux besoins de ou emploient 250 millions de personnes.
2. Les coopératives sont des entreprises durables, et leur rôle important dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable a été reconnu à travers plusieurs initiatives de politique mondiale, dont le document final du Rio+20, le document final sur le Financement du développement et l'Agenda 2030 pour le développement durable de l'ONU.
3. Les coopératives sont actives dans de nombreux secteurs de l'économie dont, entre autres, l'agriculture, la distribution, l'assurance, le logement, le secteur bancaire et l'énergie. Elles peuvent par conséquent être un vecteur de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable dans différents domaines, y compris la lutte contre le changement climatique.
4. L'Alliance coopérative internationale incite ses membres à poursuivre et à amplifier leurs initiatives pour lutter contre le changement climatique.

Par conséquent, l'Alliance coopérative internationale exhorte les chefs d'états et de gouvernements présents à Paris pour la COP21 à convenir de mesures efficaces et ambitieuses contre le changement climatique et à envisager de faire du mouvement coopératif un partenaire pour leur implémentation.

L'Assemblée générale approuve la « Déclaration COP21 » à l'unanimité.

Divers – Prochaines réunions

10 octobre 2016 : Réunion annuelle des membres à Québec, au Canada

2017 : Assemblée générale de l'Alliance en Malaisie. Une délégation d'Angkasa prend la parole et invite tous les participants à l'Assemblée générale qui se tiendra dans deux ans à Kuala Lumpur. Une courte vidéo montre l'exceptionnelle diversité géographique et culturelle de la Malaisie qui associe harmonieusement tradition et innovation.

Résultat des élections présidentielles

Dame Pauline GREEN annonce les résultats finaux de l'élection.

Monique LEROUX : 407 voix

Ariel GUARCO : 204 voix

Jean-Louis BANCEL : 66 voix

Eudes DE FREITAS AQUINO : 64 voix

Dame Pauline GREEN passe le relais à son successeur, Monique Leroux, et la félicite chaleureusement.

Monique LEROUX remercie les membres de la confiance qu'ils lui ont accordée. Elle exprime également son désir de collaborer avec les trois autres candidats, pour lesquels elle a le plus profond respect. Ensemble, toutes les entités de l'Alliance, qu'elles soient sectorielles ou régionales, vont contribuer à créer un monde meilleur.

La séance est levée à 15 h 30.

Présentation des candidats

Il y a deux postes disponibles dans le Conseil de l'Alliance pour les membres généraux. Les informations relatives à chaque candidat se trouvent ci-dessous. Les candidats ne feront pas de présentation durant la réunion, chaque candidat ayant la possibilité de fournir des informations, y compris des vidéos, sur <http://ica.coop/en/media/news/alliance-board-elections-2017-0>. Cela permet de s'assurer que les membres votant par procuration et ne pouvant assister à la réunion aient les informations dont ils ont besoin pour exercer leurs votes.



ÉLECTION

CHOISISSEZ 2 CANDIDATS

- marquez le bulletin de vote et placez-le dans la boîte située à l'avant de la salle -

ÉTHIOPIE • Usman SURUR SIRAJ • nommé par la Coopérative d'épargne et de crédit Awach (ASCCo)



M. Usman Surur Siraj, 44 ans, est le Directeur général de l'Agence coopérative éthiopienne. Il est titulaire d'une maîtrise en communication du développement de l'Université Kasetsart, en Thaïlande, et d'une licence en sciences agricoles de l'Université de Mekele. Il possède également des diplômes en agriculture générale et en agro-mécanique.

Il a œuvré dans le domaine du développement coopératif durant les sept dernières années, en particulier dans les plus hautes instances dirigeantes aux niveaux régional et national. Il a été la personne principale à identifier les goulets d'étranglement au sein du mouvement coopératif éthiopien, et il a résolu ces goulets d'étranglement et rajeuni le mouvement coopératif éthiopien avec succès.

IRAN • Mohammadreza RAESINEJAD Doboneh • nomme par l'Union centrale des coopératives rurales et agricoles d'Iran (CURACI)



M. R. Raissinejad est le directeur de l'Union centrale des coopératives rurales et agricoles d'Iran (CURACI). Il possède une licence en sciences de l'agriculture et un master en administration du commerce public. Il possède 23 ans d'expérience au sein de coopératives rurales et agricoles. Il a été responsable du Bureau des affaires territoriales à Jiroft, dans la province de Kerman ; directeur du Bureau des affaires territoriales dans la province de Kerman ; directeur général de l'agro-industrie de Jiroft, dans la province de Kerman ; directeur de l'organisation de coopération provinciale de Kerman ; directeur de l'organisation provinciale de l'agriculture de Jihad, à Kerman ; directeur de l'organisation de coopération provinciale de Téhéran ; et directeur général du Bureau de répartition des terres pour l'organisation nationale des affaires foncières.

PAKISTAN • Mohammad Sharif BHAJI • nommé par l'Union des sociétés coopératives de logement de Karachi



Je suis actuellement directeur général de la Karachi Cooperative Housing Societies Union Ltd, qui réalise un travail formidable et phénoménal comme la création d'hôpitaux, d'écoles, de centres de réhabilitation, mais aussi de parcs de loisirs et de clubs, etc. Je suis également le directeur de la Coopérative de logement de Kokan où je suis secrétaire depuis 18 ans et j'ai effectué de nombreux travaux de développement ; je suis secrétaire général du Club de la coopérative de l'Union, créé pour les loisirs des résidents du même voisinage, qui dispose d'une salle de sport, de piscines, de pistes de course et d'une cafétéria bien équipée ; et je suis directeur rassembleur de l'Université coopérative de l'Union depuis 18 ans.

RUSSIE • Dmitry ZUBOV • nommé par l'Union centrale des sociétés de consommation de la Fédération de Russie (Cetrosojuz)



Est né en 1954. Docteur, a effectué des travaux scientifiques dans le domaine de l'économie. M. Zubov a créé et dirigé le Centre des coopératives de logement de la jeunesse de l'Union soviétique. Il a travaillé comme adjoint au Directeur général du Centre du cinéma et de la télévision pour la jeunesse de l'Union soviétique. Dans ce rôle, il s'est activement engagé en faveur de la promotion des principes et valeurs de coopération entre les jeunes. Il a travaillé dans la plus grande société financière du pays, le « Système » AFK, en tant que Vice-président adjoint. Le « Système » AFK est une société de portefeuille russe, qui dessert 150 millions de consommateurs dans les différents secteurs. Il préside aujourd'hui la Cetrosojuz.

ROYAUME-UNI • Bennett Lyle REID • nommé par les Coopératives du Royaume-Uni



Comptable de profession, Ben Reid a commencé son emploi dans les coopératives avec une petite coopérative à Ilkeston, au Royaume-Uni. Aujourd'hui PDG de la coopérative Midcounties, qui emploie plus de 9 000 personnes avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 1 milliard GBP, Midcounties est la coopérative de consommateurs la plus diversifiée, innovante et démocratique au Royaume-Uni. Une coopérative traditionnelle, elle s'est diversifiée, sous la direction de Ben, dans les domaines de l'aide à l'enfance, des voyages, de la santé et de l'énergie, avec grand succès. Un coopérateur international convaincu, Ben pense qu'il est temps de donner quelque chose en retour ! Après avoir utilisé des exemples mondiaux depuis plus de deux décennies pour assurer la réussite de Midcounties, il veut maintenant aider à développer un mouvement coopératif mondial plus fort.

VIÊTNAM • Kim Cu VO • nommé par l'Alliance coopérative du Viêt Nam



Durant ma jeunesse, j'étais très actif au sein du mouvement des jeunes coopérateurs dans la ville où j'ai grandi. Dans les années 1990, j'ai été élu membre du Comité du parti exécutif de la région de Cam Xuyen, le Conseil populaire. Entre la fin des années 1990 et 2010, j'ai été élu membre du Comité du parti exécutif de la province de Ha Tinh, et du Conseil populaire de la province de Ha Tinh. Au cours de mon mandat, j'ai apporté mon soutien au développement coopératif, créé un environnement propice aux coopératives, plaidé en faveur de la création de nouvelles coopératives ayant contribué à améliorer le quotidien des agriculteurs, en créant davantage d'emplois et en réduisant la pauvreté. En novembre 2015, j'ai été élu président de l'Alliance coopérative du Vietnam jusqu'en 2020.

Élections des organisations sectorielles



MOTION	
RATIFICATION DES ÉLECTIONS DES ORGANISATIONS SECTORIELLES	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

L'Assemblée générale de l'Alliance doit ratifier les élections de l'ensemble des présidents sectoriels, ainsi que celles du Conseil sectoriel/Comité exécutif si un quorum n'a pas été atteint à leur réunion.

L'élection suivante doit être ratifiée par l'Assemblée générale de l'Alliance :

- Manuel Mariscal en tant que Président de l'Organisation Internationale des Coopératives de Production Industrielle, Artisanale et de Services. Monsieur Mariscal a été nommé par la Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA - Espagne).

D'autres organisations sectorielles pourraient tenir des élections peu de temps voire immédiatement avant notre rencontre à Québec. Dans ce cas, les résultats devront également être soumis à la ratification de l'Assemblée générale de l'Alliance.

Comptes audités de 2015



MOTION	
APPROBATION DES COMPTES 2015 ET DÉCHARGE DE L'AUDITEUR	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

Consolidation: Comptes Annuels en Euros

		2013	2014	TOTAL	2015		
					EXPLOITATION	CONFERENCE	TOTAL
	Global Office	294'516	-322'968	-28'452	-189'052	-112'097	-301'149
Regions	Africa*						-139'178
	Americas*						-121'022
	Asia-Pacific*						14'921
TOTAL CONSOLIDE				-28'452			-546'428
	dotCoop Alliance	86'199	105'294	191'493	\$215'604		198'032
	Cooperatives Europe	6'124	-2'970	3'154			2'596
TOTAL				166'195			-345'800

* avant éliminations "intercompanies"

Les pages suivantes contiennent les comptes audités de 2015.

ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE AISBL

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ORGANE GÉNÉRAL DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l'association internationale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 4.466.301,74 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 566.807,99 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association internationale relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association internationale.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit Srl¹⁷ - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436 391 122 - RPM Bruxelles - ¹⁷ Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association internationale les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association internationale au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-asbl 7 point 19 des comptes annuels qui mentionne l'existence de pertes et quelles en sont les raisons principales. L'annexe décrit les mesures qui ont été prises afin d'assurer la continuité d'exploitation de l'association.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

L'organe de gestion est responsable du respect par l'association internationale de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, et des statuts de l'association internationale, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Zaventem, le 20 juin 2016

RSM INTERAUDIT 
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR
JEAN-FRANÇOIS NOBELS

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	0535.539.869	P.	U.	D.
						A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: **Alliance cooperative internationale**

Forme juridique: **AISBL**

Adresse: **Avenue Milcamps**

N°: **105**

Code postal: **1030**

Commune: **Bruxelles 3**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise

0535.539.869

DATE **7/06/2013** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du

10/10/2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2015

au

31/12/2015

Exercice précédent du

7/06/2013

au

31/12/2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ *** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

GREEN Pauline

Bishop Stortford . , CM23 2 Hertfordshire, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 7/06/2013- 7/06/2017

BANCEL Jean-Louis

Rue de la Glacière 16 , 75013 paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 7/06/2013- 7/06/2017

NDONGA Stanley Charles Muchiri

Thika 1664 , Nairobi, Kenya

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

Documents joints aux présents comptes annuels: **RAPPORT DES COMMISSAIRES**

Nombre total de pages déposées: **23**
 objet: 5.1.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.4, 5.6

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

*** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

IMPERIAL ZUNIGA Ramon

Calle Oro 156 , La Valenciana Irapuato Guanajuato, Mexique

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

LI Chunsheng

Fuxingmennei Street 45 , Xicheng District Beijing, Chine

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

LENHOFF Dirk

Heidebergenstr 47 , Bonn, Allemagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

BANZAI Akira

Ota Gosen-Shi 1-7-1 , 959-182 Niigata, Japon

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

CHOI Won-Byung

Bihwadong-gil Angang-eup 22-6 , Gyeongju-si Gyeongsangbuk-do, Corée du Sud

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

DE FREITAS AQUINO Eudes

Av Sao Joao 751 , Sao Judas Piracicaba-SP, Brésil

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

GUARCO Ariel

Rivadavia Street 1445 , Coronel Pringles Buenos Aires, Argentine

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

KUZNETSOV Evgeny

Petrovsko-Rasumovskogo 22-10 , Moscow, Russie

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

LAGO Jan Anders

Ovre Torekallgatan 31 , S-151 3 Sodertalje, Suède

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

LEROUX Monique

Avenue Pagnuelo 80 , Outremont Québec, Canada

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

LOWERY Martin

Philadelphia Avenue 612 , Chicago Illinois, Etats-Unis d'Amérique

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

SANTAMAKI Anne

Laivapojankatu 3 F 1 , 00180 Helsinki, Finlande

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

SCARZANELLA Carlo

Via dei Cipressi n5 /b , 54038 Montignoso, Italie

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

SEAH Kian Peng

Ripley Crescent 66 , 556238 Singapore, Singapour

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

STEFANOV Petar

Planinitza Street 6 , Sofia, Bulgarie

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

WALL Gregory

Keane Street 22 , 6011 Peppermint Grove, Australie

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

GUISADO Jose Carlos

Las Rozas de Madrid 28231 , Madrid, Espagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

BARDSWICK Kathy

Hampton Court 3157 , L7N 1C1 Burlington Ontario, Canada

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

ANA BUFFA Gabriela

Jualian Alvarez 247 , Ciudad Autonoma de Buenos Aires, Argentine

Fonction : Administrateur

Mandat : 4/11/2013- 4/11/2017

RSM InterAudit Sc Sprl 0436.391.122

Lozenberg 22b2 , 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00091

Mandat : 7/06/2013- 30/11/2017

Représenté par:

Nobels Jean-François

, Belgique

Numéro de membre : A01360

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
BDO Experts Comptables - Accountants SCRL 0448.895.115 Da Vincilaan 9 , boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique Fonction : Expert-comptable externe	2232213EF07	A B
Représenté par: van den Bulck Vincent , Belgique Expert-comptable	8605 2 F 67	

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>32.471,57</u>	<u>44.585,03</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	21.018,18	31.438,72
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		289,50
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		289,50
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	21.018,18	31.149,22
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	21.018,18	31.149,22
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/ 5.2.1	28	11.453,39	13.146,31
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>4.433.830,17</u>	<u>5.428.554,30</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.014.483,23	2.747.966,41
Créances commerciales		40	1.921.678,80	2.486.699,38
Autres créances		41	92.804,43	261.267,03
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	137.505,13	253.274,43
Valeurs disponibles		54/58	2.129.649,10	2.264.980,38
Comptes de régularisation		490/1	152.192,71	162.333,08
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.466.301,74	5.473.139,33

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS SOCIAL		10/15	479.925,82	1.060.682,69
Fonds de l'association ou de la fondation		10	1.369.702,25	1.383.651,13
Patrimoine de départ		100	1.369.702,25	1.383.651,13
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13		
Résultat positif (négatif) reporté(+)/(-)		14	-889.776,43	-322.968,44
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16	259.537,06	286.107,85
Provisions pour risques et charges		160/5	259.537,06	286.107,85
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	3.726.838,86	4.126.348,79
Dettes à plus d'un an	5.4	17		8.063,95
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		8.063,95
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		8.063,95
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	1.651.903,46	1.506.884,55
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	305.420,00	112.227,45
Fournisseurs		440/4	305.420,00	112.227,45
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	34.130,81	70.288,50
Impôts		450/3	6.070,91	17.326,18
Rémunérations et charges sociales		454/9	28.059,90	52.962,32
Dettes diverses		48	1.312.352,65	1.324.368,60
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire.....		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	1.312.352,65	1.324.368,60
Comptes de régularisation		492/3	2.074.935,40	2.611.400,29
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.466.301,74	5.473.139,33

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	1.344.602,01	1.323.299,02
Ventes et prestations*.....		70/74	5.031.754,29	4.006.173,95
Chiffre d'affaires*.....		70	951.065,58	294.417,35
Cotisations, dons, legs et subsides*.....		73	3.899.321,52	2.979.575,60
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*.....		60/61	3.687.152,28	2.682.874,93
Rémunérations, charges sociales et pensions.....(+)/(-)	5.5	62	1.744.850,88	1.628.010,19
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		630	13.128,40	15.028,81
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	-130.045,34	97.076,70
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation.....		640/8	167.786,20	8.208,49
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration.....(-)		649		
Résultat positif (néгатif) d'exploitation(+)/(-)		9901	-451.118,13	-425.025,17
Produits financiers.....	5.5	75	136.156,77	129.180,85
Charges financières.....	5.5	65	238.653,46	165.516,15
Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)		9902	-553.614,82	-461.360,47
Produits exceptionnels.....		76	8.197,46	147.068,33
Charges exceptionnelles.....		66	21.390,63	8.676,30
Résultat positif (néгатif) de l'exercice(+)/(-)		9904	-566.807,99	-322.968,44

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter(+)/(-)	9906	-889.776,43	-322.968,44
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter(+)/(-)	9905	-566.807,99	-322.968,44
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté(+)/(-)	14P	-322.968,44	
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation	791		
sur les fonds affectés	792		
Affectation aux fonds affectés	692		
Résultat positif (néгатif) à reporter(+)/(-)	(14)	-889.776,43	-322.968,44

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199F	xxxxxxxxxxxxxxxx	226.048,82
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	4.251,60	
Cessions et désaffectations	8179	9.028,79	
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	221.271,63	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	13.128,40	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	7.485,05	
Transférés d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	200.253,45	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	21.018,18	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	21.018,18	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxx	13.146,31
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	1.692,92	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8385		
Autres mutations	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	11.453,39	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	11.453,39	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES SOCIETES**

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les sociétés de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%					
ICA SUPPORT SERVICES LIMITED S. Etr. The Old Music Hall, Cowley Road 106-1 OXQ1JE Oxford Royaume-Uni		100,00	0,00	31/12/2015	GBP	-57	24.143
DOMAINS.COOP LIMITED S. Etr. The Old Music Hall, Cowley Road 106-1 OX41KE OXFORD Royaume-Uni		100,00	0,00	31/12/2015	GBP	16.183	-120.547
/		100,00	0,00				
Universidad Fundepos Alma Mater S. Etr. Frente al Puente Juan Pablo II 1 2000 San JOSE Costa Rica		2,45	0,00		EUR	0	0

ETAT DES FONDS AFFECTES ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTES

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

Les fonds affectes pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif ("Provisions pour risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Provision pension

Ventilation de la rubrique 168 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice
259.537,06

RESULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	4	5
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	4,4	4,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	74.596	100.166
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.303.016,92	1.175.278,34
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	332.682,49	328.519,53
Primes patronales pour assurances extralégales	622	49.100,90	29.197,73
Autres frais de personnel	623	60.050,57	95.014,59
Pensions de retraite et de survie	624		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances	653		
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)	656		

RELATIONS AVEC LES ENTITES LIEES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTITES LIEES		
Créances sur les entités liées	9291	2.816,68
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Taux et durée des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

Mandat 6.050 EUR

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE	
Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100			(ETP)	(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101			(T)	(T)
Frais de personnel	102			(T)	(T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	2	2	3,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2	2	3,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1	1	1,7
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1	1	1,7
Femmes	121	1	1	1,3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	1	1	1,3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2	2	3,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice			
205		2	1,8
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice			
305	2	1	2,9

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

I) HORS BILAN

1. HORS BILAN

Sont enregistrés en droits et engagements hors bilan, les biens mis à disposition gratuitement dont l'association ne détient pas la pleine propriété mais uniquement un droit d'usage.

II) BILAN

2. IMMOBILISATIONS

Les acquisitions dont la valeur atteint 500 EUR et qui participent à l'activité de la société pour une durée supérieure à 1 an sont considérées comme des immobilisations.

Les amortissements seront linéaires et débuteront le premier jour du mois de l'acquisition.

2.1 FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont amortis au taux de 100 %.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations acquises de tiers sont valorisées à leur prix d'acquisition et les autres sont valorisées à leur coût de revient. Elles font l'objet, en cas d'utilisation limitée dans le temps, d'amortissement linéaires aux taux suivants :

- Frais de recherche et de développement : 33,33%
- Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires : 33,33%
- Goodwill : 33,33%

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, y compris les frais accessoires. Toutefois dans le cadre d'achat par lot de composantes peu significatives, celles-ci sont valorisées à la valeur globale du lot.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires, prenant cours le premier jour du mois de leur acquisition, aux taux suivants :

- Immeubles : 5%
- Installations : 10% - 20%
- Mobilier et matériel de bureau : 33,33%
- Matériel roulant : 20%
- Aménagement des locaux : 20%

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

3. BIENS MIS A DISPOSITION GRATUITEMENT ET PRESTATIONS BENEVOLES

Les biens mis à disposition et dont l'association peut faire un usage onéreux, sont valorisés à la valeur de marché ou d'usage.

Les prestations bénévoles destinées à être réalisées sont valorisées à la valeur probable de réalisation.

Les prestations bénévoles liées à une immobilisation générant un profit sont valorisées à la valeur de marché ou d'usage.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de l'association dans laquelle une participation est détenue.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Des réductions de valeurs systématiques seront appliquées en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale et feront l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

5. CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent. Les réductions de valeurs sont reprises si elles s'avèrent excédentaires.

Les souscriptions de l'année qui n'ont pas été payées font l'objet d'une réduction de valeur de 50%. Les souscriptions non payées des années antérieures font l'objet de réductions de valeur pour leur totalité.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

6. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Remarque : les articles ne sont valorisés que s'ils sont voués à être réalisés

a) Approvisionnements (matières premières et fournitures) : N/A

b) En-cours de fabrication : N/A

c) Produits finis et/ou marchandises :

Les marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les produits finis sont évalués à leur coût de revient ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les sorties de stock sont actées aux stocks à concurrence de la valeur d'acquisition des éléments sortis du stock. Pour les avoirs dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, la valeur de sortie des stocks est établie selon la méthode FIFO.

d) Commande en cours d'exécution : N/A

e) Réductions de valeur :

Elles sont actées pour les stocks vétustes ou obsolètes.

7. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition.

8. COMPTES DE REGULARISATION (Actif)

Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis ; ils sont comptabilisés soit aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants, soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

9. FONDS SOCIAL

Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté de moyens permanents (dons, legs, subsides en nature ou en espèces) reçus par l'association et destinés à soutenir durablement les activités de l'association.

RESULTATS AFFECTES : des fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

10. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à la législation comptable.

11. SUBSIDES

Subsides enregistrés au bilan :

Subsides de constitution ou d'extension d'activité (fonds associatifs) :

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Subsides d'acquisition d'actifs (subsides en capital):

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les subsides en capital sont comptabilisés pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont reprises au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

Les provisions sont complétées par les provisions pour dons et legs avec droits de reprises, le cas échéant.

13. DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

14. COMPTES DE REGULARISATION (Passif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter ; ils sont comptabilisés :

soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore revues ; soit aux montants nominaux du prorata des produits déjà factures ou encaissements, mais qui concernent l'exercice suivant.

15. DEVICES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes au jour ou à une date proche du jour de l'opération. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

À la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

III) COMPTE DE RESULTATS

16. DONS ET LEGS

Les dons et legs mentionnés ci-dessous, concernent le compte de résultats (# 73)

Les dons et legs reçus en espèces, portant sur la fondation ou l'extension des activités, sur l'acquisition d'immobilisés ou sur des valeurs disponibles, sont valorisés à la valeur nominale du versement.

Les dons et legs reçus en nature, portant sur la constitution ou l'extension des activités, sur l'utilisation en tant qu'immobilisé ou en soutien du fonds de roulement, sont valorisés à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les dons et legs en nature reçus dans un but de réalisation sont valorisés à la valeur probable de réalisation au moment de l'inventaire.

Les dons et legs en nature destinés à être distribués gratuitement ne sont pas valorisés.

17. SUBSIDES REPRIS EN RESULTATS

Subsides d'activités (subsides d'exploitation)

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale au compte de résultats, les subsides en nature à la valeur de marché.

20/23

RÈGLES D'ÉVALUATION

18. SUCCURSALES

Les informations financières des succursales (ICA ASIA - AFRICA et AMERICA) sont intégrées dans les comptes belges de l'alliance coopérative internationale AISBL.

19. POINTS DIVERS

L'activité de DotCoop Alliance, le partenariat entre l'Alliance Coopérative Internationale et National Cooperative Business Association pour favoriser le développement et la coordination du nom de marque .coop, n'est pas consolidée dans les comptes de l'Alliance. La part revenant à l'Alliance en 2015 est de USD 215,604 (EUR 198,032).

L'année 2015 s'est soldée par une perte financière pour l'Alliance. A cela deux raisons principales: Tout d'abord, notre Conférence mondiale devait rapporter 250.000 € mais s'est finalement soldée par une perte de 100.000 €. Cette perte est principalement due à un faible taux de participation, en raison de la situation politique dans le pays hôte.

Ensuite, à cause du risque de change lié à la baisse de l'euro.

Cooperatives Americas a également organisé une conférence au Panama mais n'a pas reçu de soutien en contrepartie. Cela a entraîné une perte de USD 4.300 au lieu d'un résultat estimé de USD 80.000.

Cette situation est en partie compensée grâce à notre accord de partenariat DotCoop (voir ci-dessus). En 2016, la décision de facturer les cotisations des membres dans trois régions en USD et dans une autre en euros aura également impact positif.

De plus, un partenariat de développement a été signé en mars 2016 qui va assurer de nouveaux financements pour l'Alliance et ses régions.

Pour ces raisons, le conseil d'administration décide d'arrêter les comptes en continuité d'exploitation.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE AISBL

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ORGANE GÉNÉRAL DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l'association internationale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 4.466.301,74 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 566.807,99 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association internationale relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association internationale.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit Scrl¹ - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 115¹ - B 1180 Bruxelles
 interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles - ¹ Société civile à forme commerciale
 Member of RSM Toelen Cate Dupont Koevoets - Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association internationale les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association internationale au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-asbl 7 point 19 des comptes annuels qui mentionne l'existence de pertes et quelles en sont les raisons principales. L'annexe décrit les mesures qui ont été prises afin d'assurer la continuité d'exploitation de l'association.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

L'organe de gestion est responsable du respect par l'association internationale de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, et des statuts de l'association internationale, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Zaventem, le 20 juin 2016

RSM INTERAUDIT ~~SrL~~
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR
JEAN-FRANÇOIS NOBELS

A. BILAN

Actif	2015	2014	Variations	
Immobilisations corporelles	21 018	31 439	- 10 421	
Immobilisations financières	11 454	13 146	- 1.692	Note 3
Créances à un an au plus	2 014 483	2 747 967	- 733 484	Notes 4, 5
Placements de trésorerie	137 505	253 274	- 115 769	Note 6
Valeurs disponibles	2 129 649	2 264 980	- 135 331	Note 6
Charges reportées et produits à recevoir	152 193	162 333	- 10 140	Note 7
	4 466 302	5 473 139	- 1 006 837	

Passif	2015	2014	Variations	
Fonds propres	479 926	1 060 683	- 580 757	Note 8
Provisions	259.537	286.108	- 26.571	Note 2 pt e)
Dettes à plus d'un an	0	8 064	- 8 064	
Dettes à un an au plus	1 651 903	1 506 884	145 019	Notes 9, 10, 11
Charges à recevoir et produits reportés	2 074 936	2 611 400	- 536 464	Note 7
	4 466 302	5 473 139	- 1 006 837	

B. COMPTE DE RÉSULTATS

	2015	2014	Variations
Chiffre d'affaires	951 066	294 417	656 649
Cotisations, dons, legs et subventions	3 899 321	2 979 576	919 745
Autres produits d'exploitation	181 368	732 181	- 550 813
Redistribution et support aux régions	- 711 534	- 608 682	- 102 852
Services et biens divers	- 2 975 619	- 2 074 193	- 901 426
Rémunérations, charges sociales et pensions	- 1 744 851	- 1 628 010	- 116 841
Amortissements d'immobilisations corporelles	- 13 128	- 15 029	1 901
Réductions de valeur sur dettes commerciales	130 045	- 97 077	227 122
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Autres charges d'exploitation	- 167 786	- 8 208	- 159 578
Produits financiers	136 157	129 181	6 976
Charges financières	- 238 653	- 165 516	- 73 137
Produits exceptionnels	8 197	147 068	- 138 871
Charges exceptionnelles	- 21 391	- 8 676	- 12 715
Résultat positif (négatif) pour la période	- 566 808	- 322 968	- 243 840

Contribution des Régions au résultat consolidé :

	2015	2014	Variations
ICA AFRIQUE	- 61 592,00	- 101 234,00	39 642,00
ICA ASIE PACIFIQUE	- 83 065,00	68 028,00	- 151 093,00
ICA AMÉRIQUE	- 121 002,00	18 443,00	- 139 445,00
SIÈGE CENTRAL ICA	- 301 149,00	- 308 206,00	7 057,00
	- 566 808,00	- 322 968,00	- 243 840,00

Le Siège central de l'ICA et toutes les régions ont subi des pertes cette année.

- ✓ S'agissant du Siège central de l'ICA, cette perte s'explique principalement par la Conférence mondiale organisée à Antalya, qui s'est soldé sur une perte de 100 000 EUR et par des différences de change défavorables exacerbant par ailleurs les pertes.
- ✓ Pour ICA Amérique, la perte de l'exercice résulte essentiellement de l'absence d'une contrepartie pour l'organisation de la Conférence de Panama 2015, mais aussi de la dépréciation du taux de change entre l'euro et le dollar américain.
- ✓ S'agissant d'ICA Afrique, les cotisations des membres ont été inférieures aux dépenses.

C. RATIOS

$$1. \quad \text{Ratio de solvabilité} = \frac{\text{(Fonds propres + Dettes à plus d'un an)}}{\text{Dettes (Dettes à un an au plus + Échues)}}$$

$$2015 \quad \frac{739\,463,00}{3\,726\,839,00} = 0,20$$

$$2014 \quad \frac{1\,346\,791,00}{4\,118\,285,00} = 0,33$$

Plus le ratio se rapproche de zéro, plus la structure financière est fragile.
La détérioration du ratio s'explique par la perte de l'exercice (les fonds propres passant de 1 060 683 EUR à 479 926 EUR).

$$2. \quad \text{Ratio de liquidité} = \frac{\text{Actifs circulants}}{\text{Dettes (Dettes à un an au plus + Échues)}}$$

$$2015 \quad \frac{4\,433\,830,00}{3\,726\,839,00} = 1,19$$

$$2014 \quad \frac{5\,428\,554,00}{4\,118\,285,00} = 1,32$$

Ce ratio indique la manière dont les composants des actifs circulants couvrent les dettes.
Nous observons une détérioration de ce ratio par rapport à l'exercice précédent.

3. Cash flow

2015	-566 808,00	Résultat de la période	
	13 128,00	Amortissement	
	-130 045,00	Réductions de valeur sur dettes commerciales	
	0,00	Provisions pour risques et charges	= -683 725,00
2014	-322 968,00	Résultat de la période	
	15 029,00	Amortissement	
	97 077,00	Réductions de valeur sur dettes commerciales	
	0,00	Provisions pour risques et charges	= -210 862,00

NOTE 1 – STATUT ET OBJECTIFS

L'International Co-operative Alliance (« l'ICA » – Alliance coopérative internationale) est une organisation sans but lucratif indépendante qui regroupe, représente et fournit un appui aux sociétés coopératives à l'échelle planétaire.

Sur décision de l'assemblée générale organisée à Québec en octobre 2012, l'ICA a été constituée en exécution du droit belge en date du 7 juin 2013.

L'entité suisse précédente a été liquidée et les actifs nets ont été transférés à l'entité belge à compter du 1^{er} janvier 2014, ainsi que les actifs nets des bureaux régionaux. Depuis le 1^{er} septembre 2013, les principales charges de personnel et d'exploitation ont été transférées d'ICA Switzerland vers ICA Belgium.

À la fin de 2015, l'ICA se composait d'un Bureau central et de quatre Bureaux régionaux (les « succursales »).

<u>Bureau central</u>	Avenue Milcamps 105 1030 Bruxelles
<u>Bureaux régionaux</u>	
Asie et Pacifique	New Delhi, Inde
Afrique	Nairobi, Kenya
Amériques	San Jose, Costa Rica
Europe	Bruxelles, Belgique (Cooperatives Europe ASBL étant une entité juridique distincte, ses comptes ne sont pas consolidés)

Le 1^{er} janvier 2007, un protocole d'accord a été signé afin de formaliser les relations entre l'ICA et Cooperatives Europe ASBL, qui est devenue la région européenne de l'ICA. Conformément à ce protocole d'accord, 75 % des réserves de l'Alliance attribuables à l'Europe ont été transférées à Cooperatives Europe ASBL pour un montant de 183 847 CHF. Toutefois, ces réserves transférées ne peuvent être utilisées que moyennant l'accord du conseil d'administration de l'ICA. S'agissant de 2007, un montant de 17 116 € a été utilisé.

Organisée en tant qu'association internationale sans but lucratif, l'Alliance est régie par le Titre III de la loi belge du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

L'association, qui est un réseau mondial organisé autour de thèmes mondiaux, régionaux, sectoriels et thématiques, est un représentant mondial des organisations coopératives de tout type. Ses objets sont les suivants :

- ✓ Servir de plate-forme d'échange d'expériences et de source d'informations en matière de développement, de recherche et de statistiques à propos des organisations coopératives ;
- ✓ Coordonner des mesures de promotion du développement coopératif ;
- ✓ Collaborer avec des institutions mondiales et régionales, y compris les organisations des Nations Unies, ainsi qu'avec toute organisation gouvernementale et non-gouvernementale, internationale et nationale, qui poursuivent des buts intéressant les coopératives.

NOTE 2 – SYNTHÈSE DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

Les politiques comptables sont appliquées de manière cohérente par l'ICA dans le respect du droit belge.

a. Conversion de devises étrangères

Les dossiers comptables de l'ICA sont libellés en euros. Toutes les transactions en devises étrangères sont converties en euros au taux prévalant à la date de la transaction. Les soldes des actifs monétaires et des passifs libellés dans d'autres devises à la date du bilan sont convertis durant l'année et avec le taux approprié. Toute différence éventuelle découlant de conversion de fin d'exercice est constatée au compte de résultat.

Les actifs et passifs monétaires des Bureaux régionaux sont convertis au moyen du taux de change applicable à la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis à la date de leur comptabilisation et ne sont plus réévalués ultérieurement. Les comptes de résultat des Bureaux régionaux sont convertis en utilisant les taux de change moyens pondérés de l'année. Les différences de change découlant des conversions de fin d'exercice sont reprises directement aux comptes de résultat.

b. Constatation des revenus

Les produits financiers sont enregistrés en application de la comptabilité de l'exercice d'après les recettes des cotisations d'affiliation prévues pour l'année. Un amortissement de 100 % a été comptabilisé sur les débiteurs d'affiliation de l'exercice précédent ou de plus d'un an et une provision de 50 % a été comptabilisée sur les débiteurs d'affiliation de l'exercice en cours.

Les autres revenus, y compris les recettes de publication et les services, sont constatés lors de la fourniture des publications et lors de la prestation de services. Toutes les dépenses sont comptabilisées en vertu de la comptabilité de l'exercice.

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par l'ICA sont immobilisées au coût historique et amorties au moyen de la méthode linéaire sur toute la durée de vie utile estimée des actifs, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	3 à 4 ans
Véhicules automoteurs	4 ans

d. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et amorties au moyen de la méthode linéaire durant la période estimée au cours de laquelle l'ICA s'attend à obtenir des avantages, comme suit :

Logiciel	3 ans
----------	-------

e. Régimes de retraite

Certains responsables et salariés de l'ICA sont couverts par plusieurs régimes de retraite contributifs distincts ou par tout système équivalent dans les Bureaux régionaux. Les cotisations sont calculées en fonction des réglementations respectives applicables aux différents régimes de retraite et en fonction du droit local. Les

cotisations de retraite de l'ICA pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, qui se sont élevées à 259 537,06 euros, sont comptabilisées au compte de résultat à mesure où elles viennent à échéance.

f. Impôt sur le revenu

L'ICA en tant que telle n'est pas soumise à l'impôt belge sur les sociétés. Toutefois, une contribution annuelle est due ; sans entrer dans les détails, elle est calculée sur les actifs de l'organisation qui ne relèvent pas de son fonds de roulement. Cette taxe s'est élevée à 2 296,41 euros pour 2015.

En exécution des modalités d'un contrat conclu entre l'ICA et les Pouvoirs publics kenyans, le bureau régional africain est exempté d'impôts. En raison de ses activités non lucratives en Inde et au Costa Rica, l'ICA n'est pas soumise à l'impôt local dans ces pays.

NOTE 3 – ACTIFS FINANCIERS

a. Participations

Le 1^{er} août 2012, l'Alliance a acquis toutes les actions en circulation de The Midcounties Co-Operative Domains Limited, une société constituée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, qui fournit l'infrastructure technique et la base de données sur les liens de parenté entre sociétés pour le domaine Internet de premier niveau .coop. À l'occasion de cette acquisition, l'appellation de la société a été modifiée en ICA Support Services. L'activité financière de cette société n'est pas consolidée dans les états financiers de l'Alliance. Le coût d'acquisition des actions figure pour un montant de 1,22 euro au bilan de l'ICA.

Par ailleurs, le 1^{er} août 2012, l'ICA a créé une nouvelle société à responsabilité limitée, Domains.Coop, qui a été constituée et est enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles et dont l'Alliance est l'unique actionnaire. Le 1^{er} août 2012, The Midcounties Co-operative Limited a cédé ses activités de gestion journalière du domaine .coop à Domains.coop, qui en assurera l'exploitation. L'activité financière de cette société n'est pas consolidée dans les états financiers de l'Alliance. Le coût d'acquisition de cette activité figure pour un montant de 1,22 euro au bilan de l'Alliance.

En 2009, l'Alliance a pris une participation et a investi l'équivalent de 10 000,00 USD, par l'intermédiaire de son bureau régional pour les Amériques, dans l'Université costaricaine Fundepros Alma Mater, qui appartient au Consorcio Grupo Empresarial Cooperativo de Servicios Educativos R.L. (GECSE R.L.). L'Alliance dispose d'un siège au conseil d'administration du GECSE R.L. (7 251,11 euros).

b. Dépôts et garanties

Les dépôts et garanties représentent des cautions locatives constituées dans le cadre d'engagements de location d'installations et de services de messagerie (4 199,84 euros).

NOTE 4 – CRÉANCES

Les créances au 31/12/2015 s'élèvent à 1 921 678,80 euros, dont 1 703 585,40 euros concernent des cotisations d'affiliation pour 2016 et ont été comptabilisées sous la rubrique des produits courus (voir Note 7).

Le montant total des créances douteuses et le montant total des réductions de valeur s'élèvent respectivement à 147 037,25 et - 95 406,25 euros.

NOTE 5 – AUTRES MONTANTS À RECEVOIR

Les autres montants à recevoir, soit 92 904,43 euros, se composent principalement d'avances faites par les régions et par le Siège central.

NOTE 6 – LIQUIDITÉS

Les liquidités se composent des valeurs disponibles, des comptes bancaires courants et des dépôts à court terme.

✓ Valeurs disponibles et comptes courants	1 874 744,37 euros
✓ Liquidités gérées pour le compte d'autrui (MAFF – COPAC – JCCU)	254 904,73 euros
✓ Dépôts à court terme	137 505,13 euros

NOTE 7 – CHARGES REPORTÉES ET PRODUITS COURUS/CHARGES COURUES ET PRODUITS REPORTÉS

Ces comptes concernent principalement les charges reportées (35 669,73 euros), c'est-à-dire une facture de Tias établie en exécution du contrat de recherche pour la mise au point d'indicateurs pour le rapport « Doing cooperative Business » (25 107,50 euros) et des produits courus liés à un héritage ou à une donation de 82 500,00 USD (75 778,45 euros), 39 826,00 euros à recevoir de WTM à la suite du contrat signé le 12/03/2015, et d'autres montants encore (918,53 euros).

Les charges courues des Régions s'élèvent à 277 970,41 euros.

Le revenu reporté, soit 1 707 051,00 euros, concerne les cotisations facturées en 2015, mais qui portent sur 2016.

Conversion en euros de comptes bancaires en devises étrangères : 89 913,99 euros.

NOTE 8 – FONDS ASSOCIATIFS ET BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS

Le capital social de la nouvelle entité belge se compose du capital social de la Suisse et des régions, mais aussi de tous les bénéfices non distribués/pertes reportées précédents. Cela représente les actifs nets transférés à la Belgique en date du 1^{er} janvier 2014.

Les pertes reportées au 31/12/2015 s'élèvent à 889 776,43 euros, dont 322 968,44 euros concernent 2014 et 566 807,99 euros, 2015. De ce montant, une quote-part de - 301 149 euros représente la perte pour 2015 du seul Siège central belge et - 265 659 euros, la perte consolidée de 2015.

Très élevées, les pertes reportées réduisent considérablement les fonds propres, ce qui pourrait poser un problème récurrent à défaut d'obtenir d'autres sources de financement.
L'annexe des comptes annuels décrit les mesures ayant été prises afin de garantir la poursuite des activités de l'association.

NOTE 9 – DETTES COMMERCIALES

Ces comptes concernent des factures reçues ou à recevoir des fournisseurs.

À la clôture de l'exercice, le total des dettes commerciales s'élève à 305 420,00 euros.

NOTE 10 – IMPÔTS, RÉMUNÉRATION ET CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le montant total à la clôture de l'exercice est de 34 130,81 euros.

Les montants enregistrés dans ces comptes concernent principalement les pécules de vacances pour les salariés du Siège central (25 585,21 euros), le solde étant constitué par des impôts et des charges de sécurité sociale.

NOTE 11 – DETTES DIVERSES

Le montant total des dettes diverses est de 1 312 352,65 euros.

✓ Fonds de solidarité	237 556,32 euros
✓ Projet (MAFF – JCCU – COPAC)	393 533,51 euros
✓ Organisations sectorielles et comités thématiques	348 978,35 euros
✓ Autres dettes	332 284,47 euros

Les fonds de solidarité représentent les donations faites par des membres pour des projets de solidarité spécifiques :

✓ Solidarité Philippine	69 144,70 euros
✓ Solidarité Népal Vanuatu	146 773,16 euros
✓ Japon – Fonds de catastrophe	11 625,78 euros
✓ Reconstruction Haïti – Fonds de catastrophe	3 859,00 euros
✓ OIT	6 153,86 euros

Les dettes des fonds de projet doivent être examinées en parallèle avec d'autres montants à recevoir (Note 4) et avec des comptes bancaires spécifiques (Note 5). Il s'agit de montants reçus sur des comptes bancaires spécifiques, gérés par le Siège central et affectés à des projets spécifiques à mener dans la région d'Asie-Pacifique (MAFF – JCCU).

COPAC est la gestion financière réalisée pour leur compte par le Siège central.

NOTE 12 – PRODUITS : COTISATIONS, DONNS, LEGS ET SUBVENTIONS

Les principaux montants sont :

- ✓ Les cotisations pour 2015 sollicitées auprès des membres s'élèvent à 2 411 393,62 euros, dont une quote-part de 51 269,55 euros est toujours impayée.
- ✓ Les contributions volontaires faites par les membres au-delà du montant de leur cotisation représentent une somme de 953 550 euros.

NOTE 13 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ce poste concerne la dette des membres démissionnaires ou des créances inscrites au compte de résultat.

NOTE 14 – ANALYSE DES RISQUES ET SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

La mise en place de processus de contrôle internes sophistiqués ne se justifie pas, en termes d'efficacité et de coûts, en raison de la taille et de la faible complexité de l'entité International Cooperative Alliance (l'Alliance).

Toutefois, au départ des activités entreprises dans le cadre de l'audit statutaire annuel et des éléments de preuve recueillis, il est raisonnable d'affirmer que les contrôles actuellement en vigueur sauvegardent effectivement les actifs et les ressources de l'Alliance. Un accent suffisant est placé sur l'octroi des autorisations appropriées, la séparation des tâches, ainsi que les niveaux d'accès à la comptabilité afin d'empêcher les erreurs, les fraudes et les vols éventuels et, le cas échéant, de les détecter.

L'exactitude et l'exhaustivité des données comptables sont garanties grâce à un système solide capable de fournir des informations financières et de gestion fiables, dans les délais requis.

NOTE 15 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les états financiers du groupe ont été préparés en vertu du principe de la continuité de l'exploitation. Cela suppose que la direction est d'avis que le groupe Alliance continuera à respecter ses engagements à leur échéance au cours des 12 prochains mois.

L'Alliance a conclu un partenariat de développement en mars 2016, lequel fournit de nouvelles sources de financement pour les activités de l'Alliance et de ses régions.

Aucun autre événement postérieur à la clôture ne laisse à penser que l'Alliance ne poursuivrait pas ses activités.

Nous en concluons dès lors que les liquidités et les recettes sont suffisantes pour permettre à l'Alliance de poursuivre ses activités au cours des 12 prochains mois.

Décharge du Conseil



MOTION	
DÉCHARGE DU CONSEIL	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	



**Alliance
Coopérative
Internationale**

Alliance Coopérative Internationale – AISBL

Avenue Milcamps 105

1030 Bruxelles

Belgique

Tel: +32 (0) 2 743 10 30

Fax: +32 (0) 2 743 10 39

ica@ica.coop

www.ica.coop

La version finale des documents de réunion officiels sera la version anglaise. Des traductions d'agrément ont été fournies en français et en espagnol.